

RAPPORT D'ACTIVITE

2021

UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS
FAMILIALES DU FINISTERE



www.udaf29.fr

ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE

2 JUIN 2022



SOMMAIRE

● RAPPORT MORAL 2021	4
● L'UDAF DU FINISTÈRE	6
● PRÉSENTATION DE L'UDAF	7
● ORGANISATION DE L'UDAF ET DU RESEAU	7
● CHIFFRES CLÉS	10
● ACTIVITÉ DES SERVICES	14
● L'INSTITUTION FAMILIALE	14
● DIRECTION ENFANCE FAMILLE ACCOMPAGNEMENT EVALUATION	21
ACTION ÉDUCATIVE EN MILIEU OUVERT	21
ACTION ÉDUCATIVE EN MILIEU OUVERT A MOYENS RENFORCES	25
ESPACE RENCONTRE ENFANTS-PARENTS	28
MEDIATION FAMILIALE	29
REPRÉSENTATION DES MINEURS	29
ENQUÊTES SOCIALES JAF	31
SABEGE	31
CABESTAN.....	34
ISBF	36
SÉPIA.....	38
ENQUETES RETABLISSEMENT PERSONNEL.....	38
CONTRAT JEUNES MAJEURS	38
● DIRECTION PROTECTION JURIDIQUE ET AUTONOMIE	41
MJPM.....	41
SERVICE D'INFORMATION ET DE SOUTIEN AUX TUTEURS FAMILIAUX	44
ENQUÊTES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES TRIBUNAL JUDICIAIRE	45
RÉSIDENCES ACCUEIL MADEN	46
SAVS MADEHO	47
LIQUIDATIONS RETABLISSEMENT PERSONNEL	48
GEM.....	48
● LES FAITS MARQUANTS 2021	49
● LES ORIENTATIONS 2022-2023	50



RAPPORT MORAL

« Vous le savez, l'année 2021 a été largement impactée par la crise sanitaire que nous avons tous subie.

L'activité de nos associations a été largement perturbée et pourtant, elles sont pour beaucoup restées actives pendant toute cette période. Je tiens à remercier l'ensemble des bénévoles de nos mouvements pour leur mobilisation au service des familles durant cette période.

La gouvernance de l'UDAF, elle aussi, est demeurée opérationnelle, permettant au Conseil et au bureau de se réunir régulièrement, au moins en visioconférence.

Le conseil a pu s'assurer de la continuité de notre action et préparer le renouvellement des représentations qui s'organise depuis le mois de juin pour la CAF, la CPAM, la CARSAT et bien d'autres.

L'Assemblée Générale s'est tenue le 24 juin dans ces mêmes locaux après un report de quelques semaines.

Nous avons malgré tout renoncé à organiser une conférence des mouvements prévue pour le début du mois de septembre.

Vous constaterez malheureusement que le nombre d'adhérents est fortement en baisse.

La question relève en grande partie de notre modèle associatif et des contraintes statutaires qui s'appliquent à nos associations. Le déficit d'engagement des familles continue de constituer notre enjeu pour l'avenir.

Si le nombre des adhérents est en baisse, l'activité de l'UDAF est en augmentation et le rapport d'activité qui vous sera présenté vous permettra de vous assurer de la continuité de notre action.

Le télétravail s'est invité dans nos pratiques depuis 2 ans et a fait l'objet en 2021 de la signature d'un accord d'entreprise qui l'inscrira dans le temps.

L'organisation des services et l'engagement des équipes ont permis de limiter l'impact de cette crise pour nos usagers.

La révision des comptes s'inscrit dans la nouvelle organisation financière mise en œuvre depuis deux ans. Le Plan Pluriannuel d'Investissement de nos services sous contrôle de l'Etat a été validé en 2021 et nous avons entamé nos démarches permettant d'envisager la négociation d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens pour les deux services MJPM et SABEGE.



La médiation familiale connaît une première année d'activité, malgré tout dégradée. Les mesures concernant l'accompagnement et la représentation des enfants sont en forte augmentation.

Les services de conseil budgétaire continuent d'œuvrer malgré l'absence de reconnaissance du label « Point Conseil Budget ». Nous tenons à cet égard à remercier nos partenaires d' « Action Logement » pour leur confiance.

J'évoquais l'année dernière la question des violences de notre société. Je reviendrai dans mon rapport d'orientations sur cette question, mais je tenais à attirer votre attention sur les difficultés de nos services qui sont concernés par ces violences qui prennent aussi une forme institutionnelle :

- ❖ Je le disais à l'instant, notre activité est en nette augmentation sans que l'ensemble des moyens ne suivent, c'est le cas en particulier sur l'accompagnement des enfants concernés par les mesures ad hoc,*
- ❖ La sécurité de nos salariés, qui sont également régulièrement victimes de ces violences, par des injures, des menaces, des actes physiques parfois, et également par des mises en cause publique sur les réseaux sociaux,*
- ❖ Une forme de mépris de notre secteur par les institutions qui conduit encore ces derniers jours nos salariés à descendre dans la rue.*

Ces différents éléments viennent nourrir la perte de sens dont souffre notre secteur depuis plusieurs années, mais le plus dommageable est sans aucun doute le dernier.

Nous faisons aujourd'hui le constat d'une rupture concernant l'attractivité de nos métiers. Nous constaterons bientôt que notre difficulté à recruter des salariés dans nos services s'inscrit elle aussi dans le long terme.

Merci encore aux équipes de l'UDAF pour le travail accompli malgré la crise et les difficultés rencontrées.

Merci également aux bénévoles de nos associations pour leur engagement ».

Le Président de l'UDAF du Finistère

René ABGRALL



L'UDAF DU FINISTÈRE

PRÉSENTATION DE L'UDAF

L'assemblée générale constitutive de l'UDAF du Finistère s'est tenue le 7 octobre 1945 pour une déclaration officielle en préfecture le 28 novembre.

L'esprit de l'ordonnance du 3 mars 1945 instituant l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) et les UDAF vise "à grouper les familles et rassembler leurs voix éparses en un faisceau, d'autant plus riche qu'il sera, à sa source, plus diversifié et plus spontané. À l'unité des statuts d'associations familiales qui avait été mise en place en décembre 1942, le législateur substitue le pluralisme".

L'UNAF et les UDAF deviennent alors les interlocuteurs désignés des pouvoirs publics pour représenter la parole des familles. À ce titre, l'UDAF du Finistère représente officiellement, depuis sa création, l'ensemble des familles vivant dans le département.

► Les missions légales : Article L. 211-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles

- **DONNER AVIS AUX POUVOIRS PUBLICS** sur les questions d'ordre familial et leur proposer les mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux des familles ;
- **REPRÉSENTER** officiellement auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles et notamment désigner ou proposer les délégués des familles aux divers conseils, assemblées ou autres organismes institués par l'État, la région, le département, la commune ;
- **GÉRER TOUT SERVICE** d'intérêt familial dont les pouvoirs publics estimeront devoir leur confier la charge ;
- **EXERCER L'ACTION CIVILE** relativement aux faits de nature à nuire aux intérêts moraux et matériels des familles devant toutes les juridictions, sans avoir à justifier d'un agrément ou d'une autorisation préalable de l'autorité publique.

► Les missions conventionnelles UNAF/UNAF

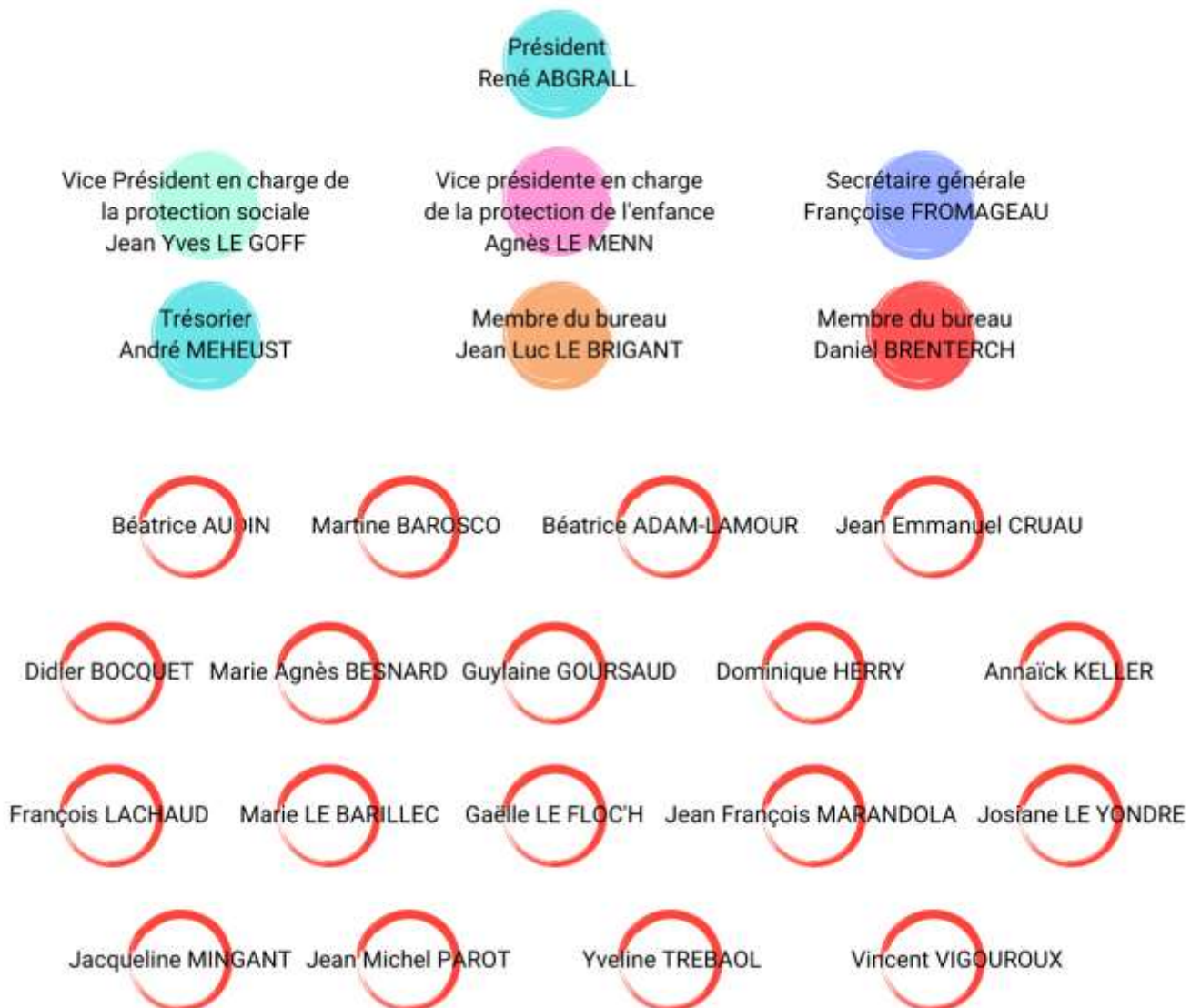
L'UDAF du Finistère s'est engagée dans le cadre de conventions d'objectifs avec l'UNAF sur la période 2016-2021 sur une convention prévoyant 4 actions :



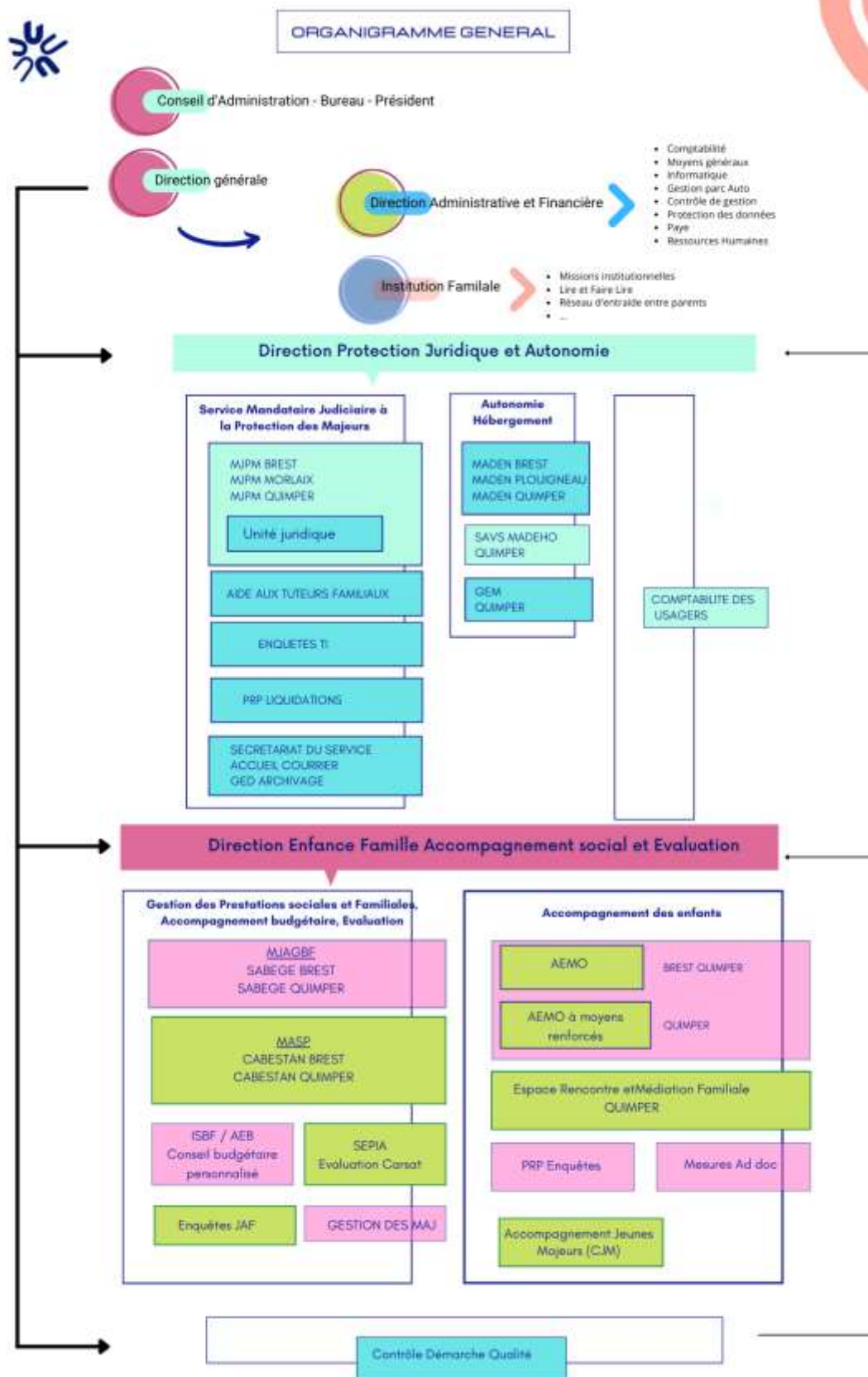
- ✓ Promouvoir les réseaux d'entraide entre parents,
- ✓ Nouvelles médiations intrafamiliales,
- ✓ Lire-et-Faire-Lire,
- ✓ Information et Soutien au Budget Familial (ISBF).

ORGANISATION DE L'UDAF ET DU RESEAU

• Le Conseil d'administration



• L'organigramme des services



• La conférence départementale des mouvements

Elle réunit l'ensemble des Présidents des mouvements adhérents et propose les arbitrages nécessaires dans le cadre de la désignation des membres du Conseil d'Administration lors des années électorales. Elle est également l'instance qui permet aux mouvements adhérents à l'UDAF de se rencontrer et d'échanger sur les questions concernant la vie de l'UNION en lien avec ses missions.

Sans enjeux concernant la composition du Conseil d'administration, la crise sanitaire nous a conduit à annuler sa programmation en 2021...

• L'Union Régionale des Associations Familiales – URAF

L'URAF Bretagne permet la représentation des familles au niveau régional. L'ensemble des UDAF de la région s'est pour cela constitué en association. Chaque UDAF désigne 5 membres de son Conseil d'Administration pour la représenter en Assemblée générale dont 4 membres assurent également la représentation au sein du Conseil d'Administration.

La présidence de l'URAF est actuellement assurée par Madame Françoise FROMAGEAU, secrétaire de l'UDAF du Finistère. Monsieur René ABGRALL, Président de l'UDAF 29, en est son secrétaire.

Les services de l'UDAF 29 assurent le secrétariat de l'URAF.

- ▶ Les principales représentations assurées au nom de l'URAF :
 - **CESER (Conseil Economique Social Environnement Régional)**: Françoise FROMAGEAU
Comité Economique Social Environnemental Régional
 - **CARSAT** : Serge CHEVALIER
 - **France Asso Santé** : Christian BRUNET de COURSSOU - Titulaire
Anne-Marie BRIAND - Suppléante
 - **CRHH (Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement)** : Jacques UGUEN
 - **CRSA (conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie)** : Hervé LAUNAY

- ▶ L'URAF Bretagne s'est engagée dans le développement de la représentation familiale.

Elle est aujourd'hui constituée autour de quatre pôles de représentation :

- le logement est porté par l'UDAF 29,
 - la santé est portée par l'UDAF 56,
 - le suivi des schémas départementaux des services aux familles par l'UDAF 22,
 - la lutte contre l'illettrisme bénéficie de l'engagement de l'UDAF 35.

- ▶ La formation de bénévoles dans les associations familiales.

Depuis de nombreuses années, l'URAF Bretagne est partenaire de la fédération bretonne des caisses d'allocations familiales pour la formation des bénévoles des associations adhérentes aux UDAF de la Région. En 2021, le pilotage du dispositif de formation ainsi développé a permis de financer 1253 heures de formation pour les bénévoles de notre réseau.



L'URAF permet également la gestion de la formation des bénévoles représentant notre réseau dans les Conseils d'Administration, des Caisses d'Allocations Familiales dans les quatre départements bretons. Une à deux sessions de formation sont organisées par an.

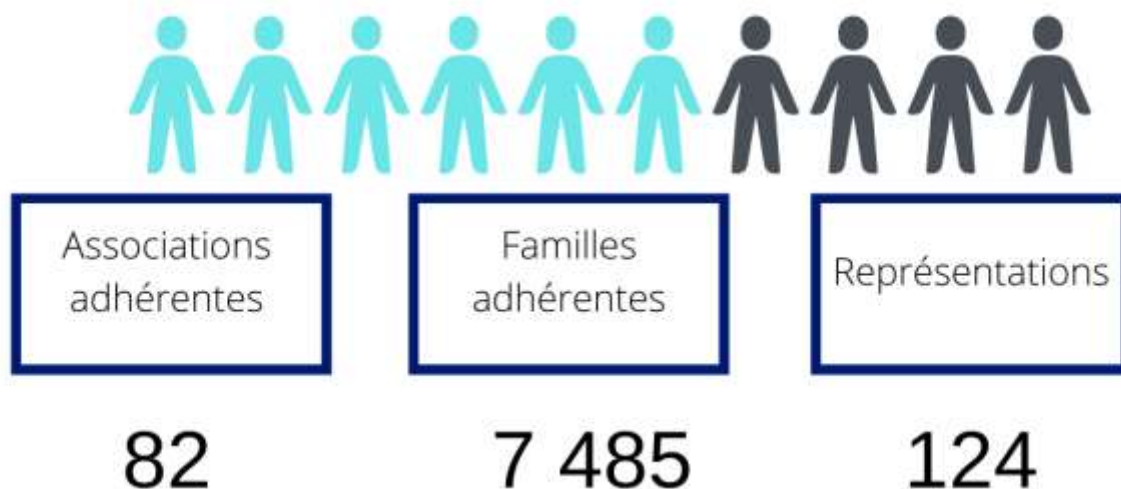
• L'Union Nationale des Associations Familiales – UNAF

L'UNAF assure le rôle de tête de réseau.

L'UDAF du Finistère adresse tous les ans à l'UNAF, comme l'ensemble des UDAF, un rapport concernant l'ensemble de ses activités institutionnelles ou de services.

Comme pour l'UDAF, les missions et l'organisation de l'UNAF sont inscrites dans le Code de l'Action Sociale et des Familles.

CHIFFRES CLES



Les associations Familiales Adhérentes

Mouvements	Année de vote 2021		Année de vote 2022		
	Associations	Adhérents	Associations	Adhérents	Suffrages
Mouvements Familiaux à Recrutement Général					
Associations Familiales Protestantes	1	41	1	40	151
Confédération Nationale des Associations Familiales Catholiques	2	187	2	50	171
Confédération Syndicale des Familles	2	871	2	830	3031
Familles Rurales	31	2689	30	1943	5810
UFAL	2	25	2	33	67
Familles de France	3	91	3	95	162
Mouvements Familiaux à Recrutement Spécifique					
Union Nationale des Maisons Familiales Rurales d'Education et d'Orientation	10	1360	10	1282	4295
Union Nationale des Associations ADMR (Association du Service à Domicile)	24	2648	23	1578	2292
ADAPEI	1	895	1	759	1989
Enfance et Familles d'Adoption - Fédération Nationale des Associations de Foyers Adoptifs	1	63	1	58	145
UNAFAM - Union Nationale de Familles et Amis de Personnes Malades et/ou Handicapées Psychiques	1	289	1	285	725
Fédération Jumeaux et Plus	1	87	1	74	387
Association Nationale Jonathan Pierres Vivantes	1	60	1	54	90
Fédération des Associations de Conjointes Survivants et Parents d'Orphelins	1	238	1	190	190
Fédération Nationale des Associations De Parents d'Enfants Déficiants Auditifs	1	60	1	59	183
Association Familiale de Landudec	1	96	1	96	324
Association de Familles de traumatisés crâniens	1	57	1	59	142
TOTAL	84	9757	82	7485	20154



Les Ressources Humaines

Les ressources humaines au 31/12/2021

BENEVOLES

Les administrateurs	25
Les délégués CCAS	64
Les représentants familiaux	83
Les lecteurs LIRE ET FAIRE LIRE	220

SALARIES

Salariés Equivalent Temps Plein	229.26
MJPM	149.76
MJAGBF	15.98
AEMO	14.09
AEMO à moyens renforcés	9.89
MASP	4.80
MADEN	8.97
AUTRES	23.03
Action familiale	2.74

RÉPARTITION GEOGRAPHIQUE

Quimper	91.70
Brest	109.96
Morlaix	27.60

SALARIES PERSONNES PHYSIQUES

Exercice	2020	2021
Nombre de salariés physiques (sur l'ensemble de l'année)	313	306
Contrats à durée déterminée	91	86
Contrats à durée indéterminée*	222	220

30 stagiaires accueillis malgré la crise sanitaire

**dont 12 transformations de CDD en CDI*



L'activité des Services aux Usagers

Les Services aux Usagers – Mesures exercées en 2021*					
	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de personnes accompagnées par les services	8 440	8 650	8 600	8 600	9 725
AEMO *	308	298	301	353	298
AEMO à MOYENS RENFORCES *	75	61	62	83	96
Espace rencontre Parents-Enfants	48 familles 56 enfants	51 familles 74 enfants	65 familles 75 enfants	49 familles 69 enfants	115 familles 177 enfants
Médiation familiale				72 entretiens 83 personnes	129 entretiens 143 personnes
Représentation des mineurs ad hoc	225	250	254	329	411
Enquêtes sociales/Examens psychologiques/Auditions mineurs	JAF : 54 Auditions mineurs : 54	JAF : 89 Auditions mineurs : 80	JAF : 57 Auditions mineurs : 104	JAF : 68 Auditions mineurs : 51	JAF : 38 Auditions mineurs : 50
Les mesures MJAGBF *	217	214	218	226	226 645 enfants
Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) – Convention UDAF/Conseil départemental *	114	111	112	112	112
ISBF : Prestation de service Aide Educative au Budget	3	7	46	18	20
Mandats Action logement Services				88	152
AEB Ministère des Finances				1	6
SÉPIA	1742 commandes 1549 réalisées	1 762 commandes réalisées	1 448 commandes réalisées	1 798 commandes réalisées	2 410 commandes réalisées
PRP : Enquêtes	20	20	19	4	2
Service Contrat Jeunes Majeurs	-	-	3	23	31
Les mesures judiciaires de protection des majeurs * :	4 063	4 106	4 064	3 959	3 945
▶ Mandat spécial	10	23	33	47	35
▶ Curatelle Simple	30	36	34	28	22
▶ Curatelle renforcée					
▶ Tutelle	2503	2554	2571	2508	2500
▶ Curatelle/Tutelle aux biens	1301	1267	1222	1196	1207
▶ Subrogé	175	182	177	152	153
▶ Mesure d'accompagnement judiciaire	23	23	15	19	17
	21	21	12	9	11
Service d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux	1 276	1 346	1 391	1 177	1534
Enquêtes sociales TI	27	64	0	0	0
Résidence Maden QUIMPER *	17	18	18	18	18
Résidence Maden BREST *	18	19	19	19	19
Résidence Maden PLOUIGNEAU *	16	18	18	18	17
SAVS Madeho *	12	10	15	15	15
PRP : Liquidations	30	30	29	24	5

*Pour les services signalés, le nombre de personnes accompagnées est indiqué à la date du 31 décembre



ACTIVITE DES SERVICES

L'INSTITUTION FAMILIALE

Le service de l'Institution Familiale participe à la mise en œuvre des missions de l'UDAF définies par le législateur à savoir - Donner avis aux pouvoirs publics - Représenter l'ensemble des familles - Gérer tout service d'intérêt familial - Exercer l'action civile (articles L 211-1 à L211-14 du Code de l'Action Sociale et des Familles). Il assure en particulier l'animation de la vie institutionnelle et des réseaux de représentants familiaux. Il participe aux actions en partenariat (Lire-et-Faire-Lire et REAAP...) et pilote la communication de l'association.

• Les représentations familiales

► Répartition des représentations en 2021 : **124 représentations pour 147 représentants familiaux, dont 64 délégués CCAS.**

Les représentants désignés par l'UDAF siègent dans les différentes instances qui concernent la vie familiale : Protection sociale (CCAS, CAF, MSA...), Santé (conseils de surveillance, conseils territoriaux de santé, CDU...), Logement (ADIL, offices publics de l'habitat...).

En 2021, le Conseil d'Administration a procédé au renouvellement des désignations suivantes :

- Représentants de l'UDAF à la Caisse d'Allocations Familiales,
- Représentants de l'UDAF à la CPAM,
- Représentants de l'UDAF au Conseil de Développement de la métropole et du Pays de Brest,
- Représentants de l'UDAF à la commission départementale de la sécurité routière.

Et à la désignation de représentants dans de nouvelles instances :

- Désignation d'un représentant à la CIA (Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des personnes en situation de handicap et les personnes âgées).



PÔLE « PROTECTION SOCIALE »

Représentation	Nom	Prénom	Titulaire ou Suppléant
Caisse d'Allocations Familiales du Finistère	LE MENN	Agnès	Titulaire
	MAGUET	Christian	Titulaire
	BESNARD	Marie-Agnès	Titulaire
	LEMEL	Claire	Titulaire
	AUDIN	Béatrice	Suppléante
	LE YONDRE	Josiane	Suppléante
	MARTIN	Frédéric	Suppléant
Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Finistère	CRUAU	Jean-Emmanuel	Titulaire
	LE YONDRE	Josiane	Suppléante
Caisse de Mutualité Sociale Agricole (Collège exploitants)	LE GOFF	Jean-Yves	Titulaire

PÔLE « LOGEMENT »

Représentation	Nom	Prénom	Titulaire ou Suppléant
Association Départementale pour l'Information sur le Logement	AUDIN	Béatrice	Titulaire
Office Public Départemental Finistère Habitat	LACHAUD	François	Titulaire
Office Public Habitat Brest Métropole Habitat	LE YONDRE	Josiane	Titulaire
Office Public de l'Habitat Quimper-Cornouaille	MAGOT	Monique	Titulaire
Office Public de l'Habitat Douarnenez Habitat	LOPEZ VAILLANT	Colette	Titulaire
CCAPEX (commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives)	ABGRALL	René	Titulaire
Commission de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique	ABGRALL	René	Titulaire
	KERMARREC	Ronan	Suppléant
Commission de médiation loi DALO	CRUAU	Jean-Emmanuel	Titulaire
	KERMARREC	Ronan	Suppléant
Conférence Intercommunale du Logement Brest	MOREAU	Eric	Titulaire
Conférence Intercommunale du Logement Quimper	ABGRALL	René	Titulaire
	LACHAUD	François	Suppléant
Conférence Intercommunale du Logement Concarneau	ABGRALL	René	Titulaire



PÔLE « SANTÉ »

Représentation	Nom	Prénom	Titulaire ou suppléant
Conseil de surveillance C.H.R.U Brest	L' HOUR	Francine	Titulaire
Conseil de surveillance CHIC de Cornouaille	PERENNOU	Marie-Suzanne	Titulaire
Conseil de surveillance Centre Hospitalier Presqu'île de Crozon	LASNIER	Chantal	Titulaire
Conseil de surveillance Centre Hospitalier de Lesneven	RAPPASSE	Fabrice	Titulaire
Conseil territorial de santé (Brest/Morlaix/Carhaix/Quimper/Douarnenez/Pont-L'Abbé)	VIGOUROUX	Vincent	Titulaire
	GODIN	Marie-Odile	Suppléante
Conseil territorial de santé (Lorient/Quimperlé)	BESNARD	Marie-Agnès	Suppléante
Commission des usagers CHRU Brest	TREBAOL	Yveline	Titulaire
Commission des usagers polyclinique Keraudren-Grand Large (Brest) et clinique de l'Elorn (Landerneau)	BRENTERCH	Daniel	Titulaire
	BOUCHER	Annie	Suppléante
Commission des usagers Institut de réadaptation Cap Horn (Landerneau)	BOUCHER	Annie	Suppléante
Commission des usagers clinique Pen-An-Dalar Guipavas	LE BIHAN	Annick	Suppléant
Commission des usagers Centre Hospitalier de Cornouaille (Quimper-Concarneau)	PERENNOU	Marie-Suzanne	Titulaire
Commission des usagers CSSR Kérampir (Bohars)	BRENTERCH	Daniel	Titulaire
Commission des usagers Groupe Hospitalier Bretagne Sud (GHBS)	BESNARD	Gérard	Titulaire
Pôle de réadaptation de Cornouaille	BESNARD	Gérard	Titulaire
Commission des usagers Hôtel Dieu Pont-L'Abbé	LE LAY	Marguerite	Titulaire
	MARANDOLA	Jean-François	Suppléant
Commission des usagers Centre Hospitalier Presqu'île de Crozon	LASNIER	Chantal	Titulaire
Commission des usagers Centre Hospitalier Le Jeune St Renan	COQUART	Yves	Titulaire
Commission des usagers Centre de rééducation de Tréboul/Douarnenez	BERLOT	Claudine	Titulaire
Conseil Local de Santé Mentale de Brest	L' HOUR	Francine	Titulaire
CRAL Bretagne (Commission régionale activité libérale)	L' HOUR	Francine	Titulaire
Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM)	KERMARREC	Ronan	Titulaire
	KERJEAN	Marc	Suppléant
CPTS Brest Iroise Santé	ABGRALL	René	Titulaire
CPTS Brest Océane	ABGRALL	René	Titulaire



- **Les représentations diverses, vie quotidienne**

Représentation	Nom	Prénom	Titulaire ou suppléant
Conseil de développement de l'agglomération et du pays de Brest	MOREAU	Eric	Titulaire
Bureau d'Aide Juridictionnelle de Quimper	LE MENN	Agnès	Titulaire
	CHEVET	François	Suppléant
Conseil départemental de la jeunesse , des sports et de la vie associative	ABGRALL	René	Titulaire
	LE MENN	Agnès	Suppléante
Commission départementale de la sécurité routière	LIMARE	Serge	Titulaire
Commission départementale des taxis et voitures de petite remise (CLT3P)	LE BRIGANT	Jean-Luc	Titulaire
	ABGRALL	René	Suppléant
Commission consultative des services publics locaux de Quimperlé	BESNARD	Marie-Agnès	Titulaire
Commission départementale d'organisation et de modernisation des services publics	ABGRALL	René	Titulaire
	MOREAU	Eric	Suppléant
Comité local des usagers de la Préfecture (qualipref2.0)	MARANDOLA	Jean-François	Titulaire
Liste départementale membres du jury délivrant diplôme pour activités secteur funéraire	LE GALL	Louis	Titulaire
	MINGANT	Jacqueline	Titulaire
	LE MENN	Agnès	Titulaire
Commission d'Indemnisation des Victimes d'Infractions pénales	LIMARE	Serge	Titulaire
	MOREAU	Eric	Suppléant
Observatoire Départemental Protection de l'Enfance	LE MENN	Agnès	Titulaire
	LE ROY	Carole	Titulaire
Conseil de famille des pupilles de l'État	GOURLAOUEN GUILLOU	Michelle	Titulaire
	TREVIDIC	Michèle	Suppléante
Commission d'agrément	TREVIDIC	Michèle	Titulaire
	RIOUALEN	André	Suppléant
Comité local des usagers particuliers de l'administration fiscale (CLUP)	ABGRALL	René	Titulaire
Comité local des usagers professionnels de l'administration fiscale	LEMAITRE	Erwan	Titulaire
CDCA	ABGRALL	René	Titulaire
	AUDIN	Béatrice	Suppléante
Projet alimentaire de territoire	ABGRALL	René	Titulaire
Jury VAE UBO	LE ROY	Carole	Titulaire
Association Parentel	LE MENN	Agnès	Titulaire
CIA (Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des personnes en situation de handicap et les personnes âgées)	BRENTERCH	Daniel	Titulaire
Comité d'atterrissage (action lutte contre la précarité énergétique)	AUDIN	Béatrice	Titulaire
Commission partenariale de traitement de la demande des publics prioritaires du pays de Cornouaille et de Quimperlé Communauté	KERJEAN	Marc	Titulaire
	BRETON	Régine	Suppléante



LES REPRÉSENTANTS CCAS ET CIAS

CCAS		
Audierne	BOCQUET	Didier
Bohars	TREBAOL	Yveline
Bourg-Blanc	LAYEC	Marie-Christine
Brasparts	VIGOUROUX	Vincent
Brest	HERRY	Dominique
Camaret/Mer	LE MOIGN	Albert
Carhaix	KELLER	Annaïck
Crozon	LASNIER	Chantal
Daoulas	Danguy des Déserts	Patrick
Elliant	LE FLOCH	Patrice
Ergué-Gabéric	LACHAUD	François
Gouesnac'h	MAGOT	Monique
Gouesnou	ROUE	Marguerite
Guilers	TROALEN	Frédéric
Guissény	CALVARIN	Marie-Christine
Hanvec	LESCOURRET	Yves
Kerlouan	TANGUY	Augustin
Landerneau	HIMILY MILERIOU	Danielle
Landudec	PERENNES	Eliane
Lanvéoc	LEMEL	Claire
La Roche-Maurice	COULON	Elisabeth
Le Drennec	OMNES	Eliane
Lesneven	RAPPASSE	Fabrice
Le Relecq-Kerhuon	MINGANT	Jacqueline
Locmaria-Plouzané	LE BOLZER	Noëlle
Loctudy	BUANNIC	Marie-Ange
Mellac	DENIE	Jeannine
Milizac-Guipronvel	JESTIN	Germaine
Moelan/Mer	DUBUES	Brigitte
Morlaix	HOLDER	Jean-Noël
Pleuven	MAGOT	Monique
Pleyben	HOURLMANT	Nadine
Plomelin	LASTENNET	Christian
Plonévez du Faou	TOULLEC	Gisèle
Ploudaniel	TALEC	Marie-Louise
Plouguerneau	HERRY	Dominique
Plouhinec	GLOAGUEN	Danielle
Plouider	GAUTIER	Sylviane

Pont-Aven	LE PERRU	Daniel
Pont-L'Abbé	MARANDOLA	Jean-François
Pont-Croix	CLAQUIN-MIDY	Marie-Josée
Pont de Buis Les Quimerch	MENEZ	Monique
Poullaouen	PASQUET	Denis
Quimper	AUDIN	Béatrice
Quimperlé	BESNARD	Marie Agnès
Rédéné	CHAZE	Kathie
Riec sur Belon	DURAND LE DOUCE	Danielle
Saint-Pabu	MAGUET	Christian
Saint-Pol-De-Léon	STEPHAN	Philippe
Saint-Renan	LE GOFF	Marie-Rose
Spézet	CHIFFOLEAU	Jeanine
Taulé	JOURDREN	Jeannine
Telgruc	BOUCHET	Nicole
Plounéour-Ménez	FLOCH	Marie-José
Plouzané	PERROT	Marie-Thérèse
Plouzévédé	LE MENN	Agnès

CIAS		
CIAS Haut Pays Bigouden	PERENNOU	Marie-Suzanne
CIAS de Pleyben-Châteaulin-Porzay	LE GOFF	Jean-Yves
CIAS Quimperlé Communauté	BESNARD	Marie-Agnès
CIAS Lesneven	TANGUY	Augustin
CIAS du Cap Sizun	BOCQUET	Didier
CIAS Quimper Bretagne Occidentale	AUDIN	Béatrice



► L'Assemblée générale de l'UDAF

L'UDAF a organisé son Assemblée générale statutaire le jeudi 24 juin 2021 dans ses locaux situés à Brest. Il s'agissait d'une Assemblée générale statutaire.

► **Le Bureau et le Conseil d'Administration** assurent le suivi institutionnel : une réunion mensuelle pour chacune des instances :

- Désignations ou renouvellements de représentations dans différentes instances,
- Suivi des travaux des différentes commissions :
 - **Commission de contrôle,**
 - **Commission de la Médaille de la famille** : Avis favorable sur les 7 dossiers présentés.

► **La vie du réseau :**

- **Assemblée générale** de l'UNAF les 8 et 9 avril , 25 juin et 9 octobre 2021,
- **Les rencontres annuelles** des Présidents et Directeurs d'UDAF le 26 mars et le 8 et 9 octobre 2021.

► **Les locaux de l'UDAF permettent l'accueil** des associations familiales et des partenaires qui ont organisé des conférences, des journées de travail pour les professionnels, des formations, des assemblées générales...

► **Dans le cadre du pilotage du REAAP** (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents), aux côtés de la Caisse d'Allocations Familiales , de Parentel et de la Sauvegarde, l'UDAF a participé activement à la coordination et à l'animation des différentes instances et actions du réseau (comités d'acteurs, ateliers thématiques, journées de formation parents/professionnels, site Infoparent29) et à la préparation des semaines de la parentalité et de la journée départementale du REAAP.



► **Lire-et-Faire-Lire :**

Action de la convention d'objectifs 2016 - 2020

En 2021, l'UDAF a poursuivi la coordination départementale de Lire-et-Faire-Lire aux côtés de la ligue de l'enseignement. Lire et Faire Lire, c'est plus de 220 bénévoles qui interviennent dans 90 structures éducatives au profit de plus de 20 000 enfants finistériens.



► Promouvoir les réseaux d'entraide entre parents

Action de la convention d'objectifs 2016 – 2021

Ce dispositif s'inscrit dans notre recherche d'actions nouvelles à destination des parents. Le but est de permettre le développement de toutes formes d'actions parentales basées sur une logique d'entraide, participant à une dynamique citoyenne active et solidaire et aux politiques de prévention auxquelles notre réseau est particulièrement attaché.

Compte tenu d'une part, de la nécessité de contenir les dépenses publiques et, d'autre part, des difficultés d'accès des parents aux dispositifs institutionnels de droit commun, il apparaît opportun pour l'UDAF d'encourager l'entraide et la mise en réseau des familles.

Cette logique d'aide mutuelle entre parents doit contribuer à améliorer le pouvoir d'agir des personnes et à raffermir les liens et les solidarités de proximité.

Les objectifs sont les suivants :

- **Soutenir le développement des actions sur le terrain**, en créant un espace de dialogue entre l'UDAF et les associations familiales adhérentes pour suivre la mise en place de ce type d'actions,
- **Créer une synergie entre bénévoles et salariés au niveau de l'UDAF**, autour d'une réflexion commune, à partir des actions d'entraide et d'échange entre pairs, pour porter des principes et des valeurs partagés, y compris au niveau national, l'UNAF appuyant ce réseau,
- **Articuler la dynamique de notre réseau avec les autres initiatives locales et nationales fondées sur cette logique d'entraide** (exemple : les "Maisons des familles" ou tout autre dispositif de nature semblable, le futur réseau « Parents solo et compagnie », etc.),
- **Promouvoir les actions d'entraide entre parents** dans la dynamique de mise en œuvre du schéma départemental des services aux familles dont l'UDAF est signataire,

En 2019, l'engagement de l'UDAF dans le copilotage du **REAAP** et sa mobilisation pour la préparation du schéma départemental des services aux familles s'inscrit en partie dans ce dispositif. Les orientations du schéma nous permettront d'envisager nos orientations pour ce projet.

► Nouvelles médiations intrafamiliales

Action de la Convention d'objectifs 2016/2020

Le développement de situations orientées en protection de l'enfance du fait de conflits parentaux est à l'origine d'une réflexion sur l'adaptation des modalités de l'intervention éducative en s'inspirant de l'esprit et des techniques de la médiation familiale.

L'inscription d'une action similaire à la fois dans le schéma enfance famille et dans le schéma départemental des services aux familles confirme l'intérêt commun et partagé par nos partenaires sur cette question. Elle suscite néanmoins de nombreuses interrogations déontologiques, juridiques et pratiques qu'il convenait d'éclaircir préalablement.



► Information et Soutien au Budget pour les Familles (ISBF)

Cette activité regroupe des prestations de conseils budgétaires. Les conventions signées en lien avec cette action nous permettent de nous inscrire dans le champ de l'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL).

Ce point fait l'objet de développements complémentaires (cf infra).

DIRECTION ENFANCE FAMILLE ACCOMPAGNEMENT EVALUATION

ACTION ÉDUCATIVE EN MILIEU OUVERT (AEMO) Et ACTION EDUCATIVE EN MILIEU OUVERT A MOYENS RENFORCES (AEMO R)

Le Service d'Action Educative en Milieu Ouvert exerce des mesures prononcées par les Juges des Enfants au titre des articles 375 et suivants du Code civil. Les mandats concernent des mineurs dont la santé, la sécurité, la moralité sont en danger ou dont les conditions d'éducation ou de développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises.

Deux services exercent ces mandats au sein de l'UDAF, le service AEMO et le service AEMO à Moyens Renforcés.

Le service AEMO

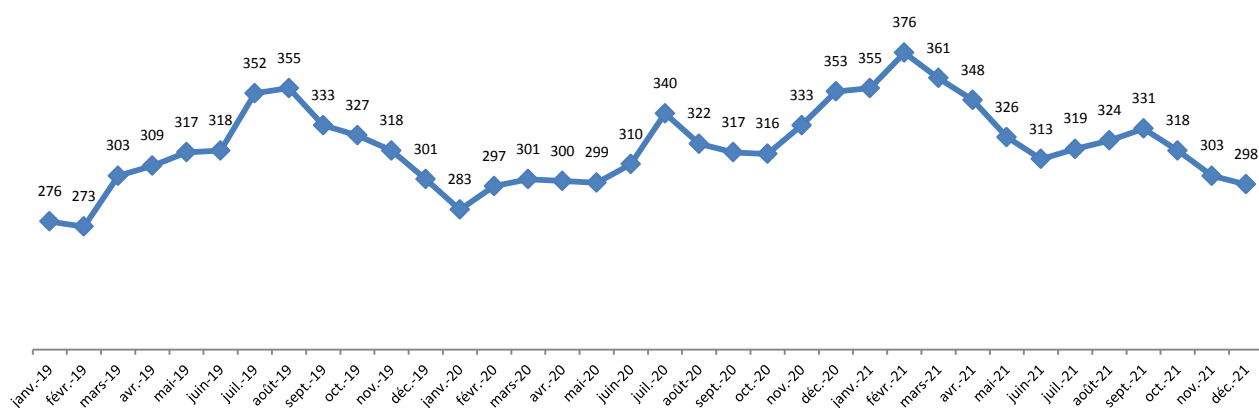
298 AEMO confiées au 31/12/2021

L'Activité

Au 31 décembre 2021, le nombre de mesures confiées est resté supérieur à la capacité du service fixée pour l'année soit 296 jusqu'en juin et 268 pour le dernier semestre, de sorte que taux d'occupation dépasse 100 % avec un nombre total de mesures exercées en augmentation de 2,60 % (479 mesures).



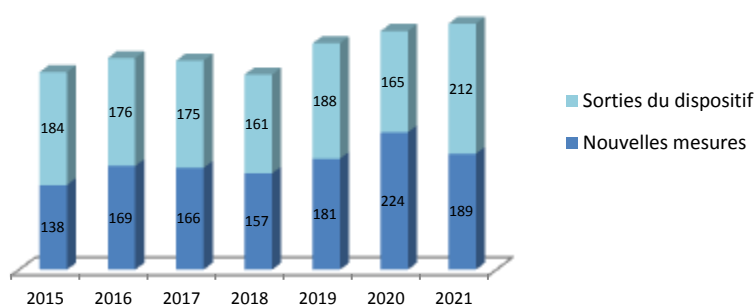
Evolution de l'activité AEMO de 2019 à 2021 Mesures confiées



Il convient de relever le ralentissement des entrées et l'augmentation conséquente des sorties par rapport à 2020.

Notons cependant que le nombre de sorties avait diminué en 2020 dans le contexte des prorogations de mesures en période de crise sanitaire. En ce qui concerne les entrées, le rétablissement de la capacité du service en cours d'année nous a amenés à solliciter une moindre orientation vers notre service à compter de l'été. Ainsi, le nombre de mesures confiées diminue, mais le roulement des entrées/sorties est élevé.

Flux des mesures AEMO exercées entre 2015 et 2021

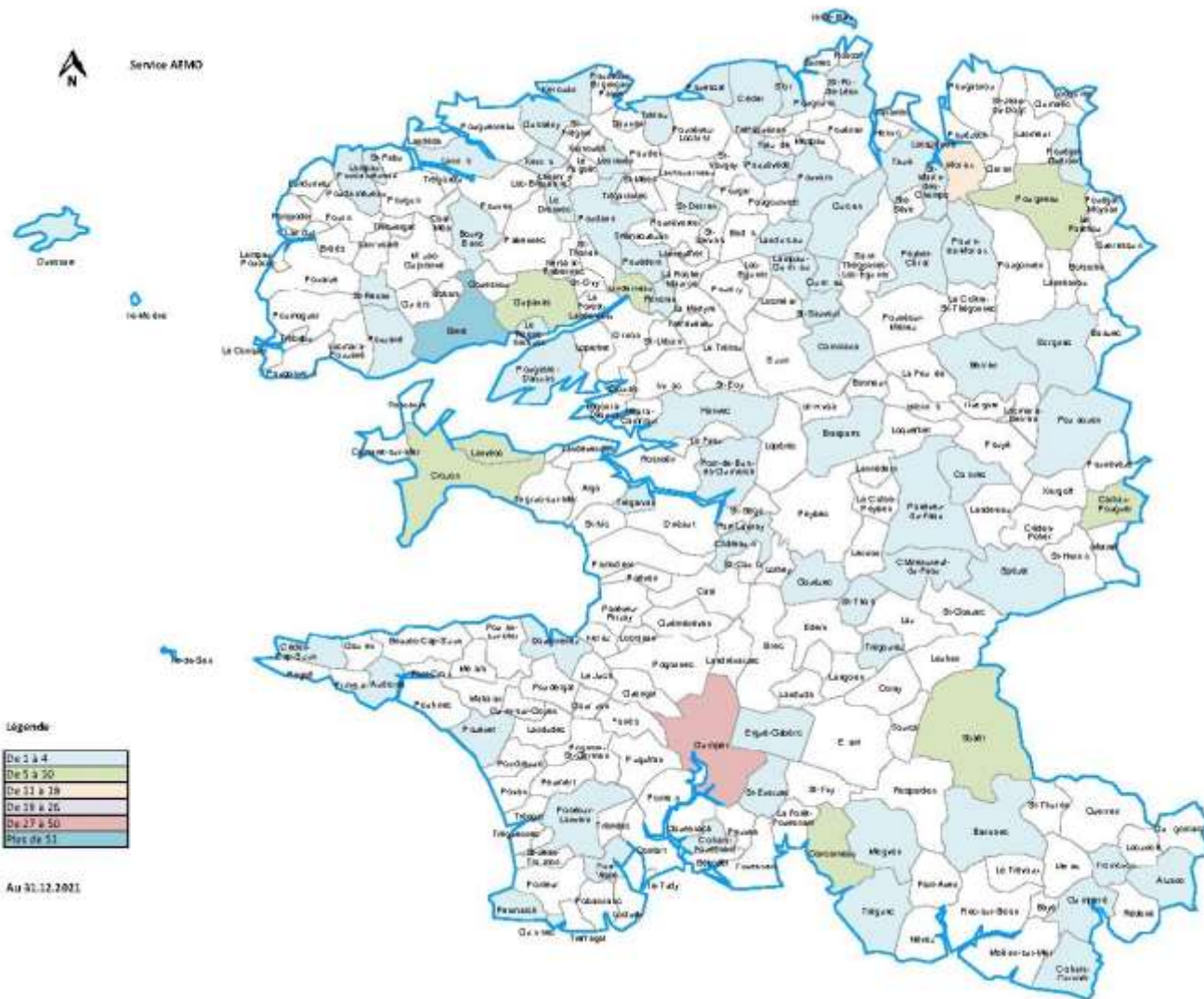


La répartition géographique

À nouveau, nous remarquons la très grande dispersion des mesures confiées et nommons l'importance des secteurs géographiques au regard de la taille du service notamment à Quimper.

Le nombre de kilomètres parcourus atteint un niveau sensiblement identique à 2019 après une réduction en 2020 dans le contexte de la crise sanitaire.

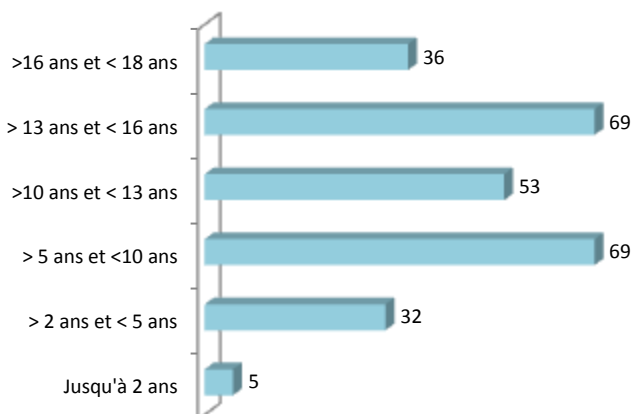




**Age des enfants suivis en AEMO
Année 2021**

Le public

L'analyse des indicateurs relatifs au public ne révèle pas d'évolution caractéristique sur les trois dernières années en ce qui concerne les tranches d'âge.

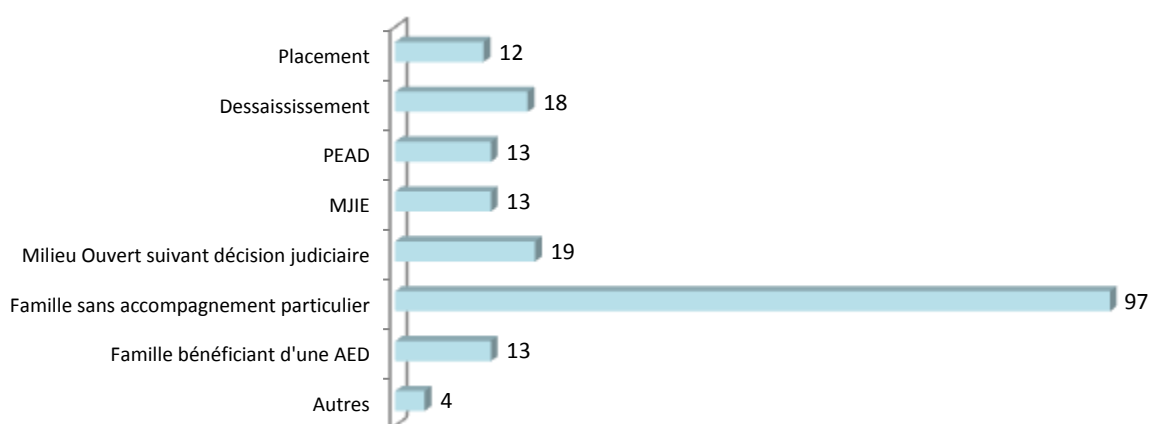


Nouvelles mesures

Les orientations en AEMO classique restent caractérisées par le nombre de primo-mesures à hauteur de 51 %. Ce pourcentage diminue légèrement cette année. Les sorties de placement représentent 13% des nouvelles mesures dont un peu plus de la moitié des sorties de PEAD, soit une augmentation importante par rapport à 2020. Les autres situations d'origine (AEMO ou d'une MJIE) se répartissent de manière équitable.

Comme l'an passé, les orientations par défaut en AEMO impactent largement le service du fait de l'engorgement des dispositifs d'AEMO à moyens renforcés. Au 31 décembre, le service comptabilisait encore 16 mesures d'AEMO en attente d'AEMO à moyens renforcés.

Situations d'origine des nouvelles mesures exercées en AEMO
Année 2021



Sorties du dispositif

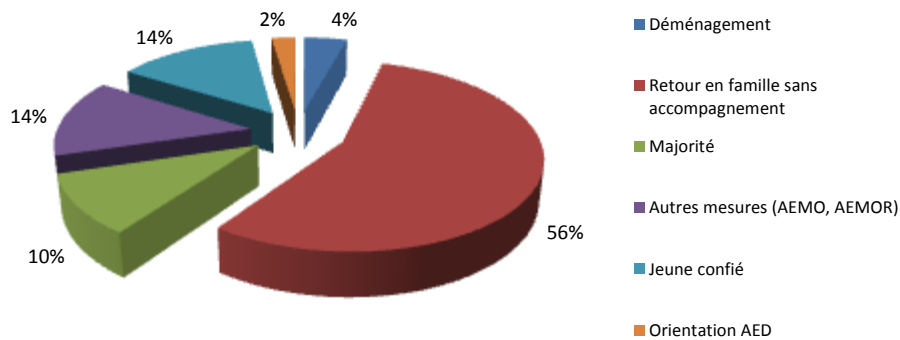
Les orientations en fin de mesure témoignent d'une augmentation des mainlevées sans accompagnement par rapport à l'an passé pour atteindre 56 % des sorties. Notons que nos analyses statistiques 2020 relevaient un ralentissement de ce type de sorties dans le contexte peu favorable de la crise sanitaire.

La proportion d'orientation vers l'ASE en fin de mesure diminue à l'inverse de manière importante. De la même façon, nous relevons en 2020 que le travail mené autour des priorisations de situations de violences ou de risques de violences intrafamiliales pendant le confinement avait conduit mécaniquement à une augmentation du nombre de placements réduisant de fait ces orientations en 2021.

À noter les orientations AED exercées par le service en fin de mesure d'AEMO dans le cadre d'un dispositif expérimental tendant à organiser les sorties de dispositif de manière plus adaptée lorsque les parents adhèrent à l'accompagnement.



Sorties du dispositif des mesures exercées - AEMO Année 2021



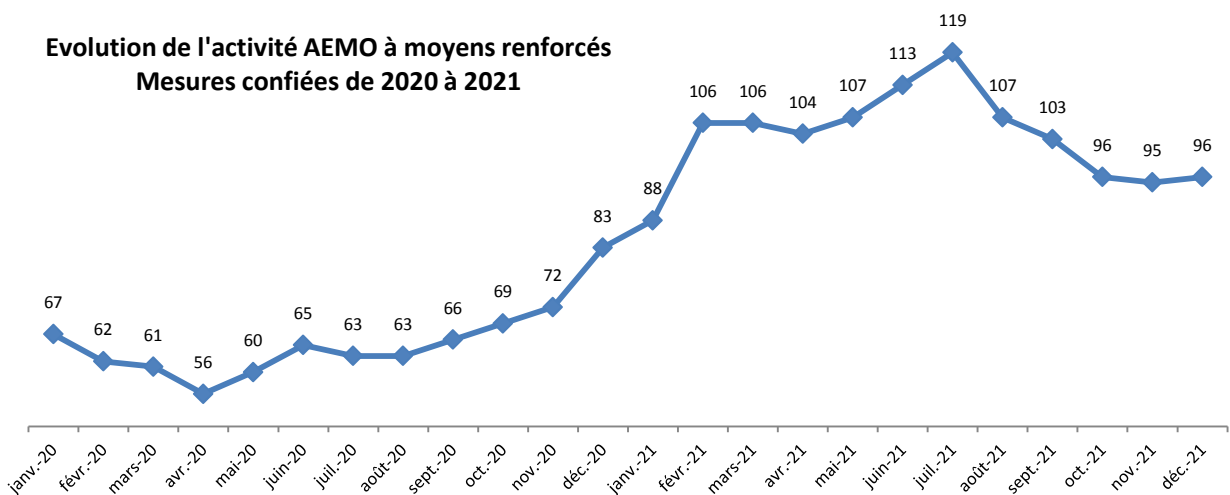
Le service AEMO à moyens renforcés

96 AEMO à moyens renforcés confiées au 31/12/2021

L'objectif reste le maintien ou le retour au domicile des enfants pour lesquels une situation de danger est identifiée. Le référent intervient de manière plus soutenue et au besoin avec l'accompagnement d'autres professionnels : Technicienne en Intervention Sociale et Familiale (TISF), Animatrice, Conseillère en Economie Sociale et Familiale (CESF), infirmière.

L'importance de l'activité des services AEMO à moyens renforcés et des délais de prise en charge a justifié d'une extension en fin d'année 2020 portant la capacité du service à 59 mesures en fin d'année. L'année 2021 est la première année d'exercice plein de cette nouvelle capacité.

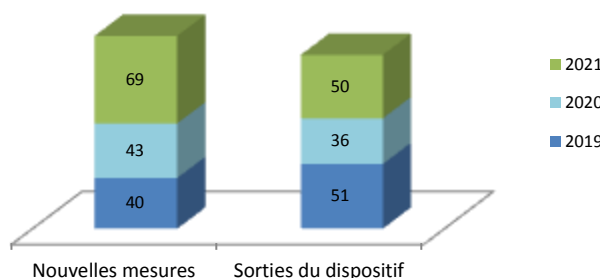
Evolution de l'activité AEMO à moyens renforcés Mesures confiées de 2020 à 2021



Le nombre d'orientations vers le service a augmenté par rapport à l'an passé de même que le nombre de sorties. L'année 2020 était peu significative en termes d'activité, nous pouvons nous référer à 2019 pour constater à la fois l'augmentation des entrées et la stabilisation des sorties.

L'année 2021 constitue la première année pleine pour la nouvelle capacité du service portée à 59 après une augmentation de 13 mesures en 2020. Cette stabilisation de notre activité a un impact favorable sur le taux d'occupation supérieur à 100 % en 2021 avec 90 mesures exercées sur l'année.

Flux de l'activité des mesures confiées entre 2019 et 2021
AEMO à moyens renforcés



Le public

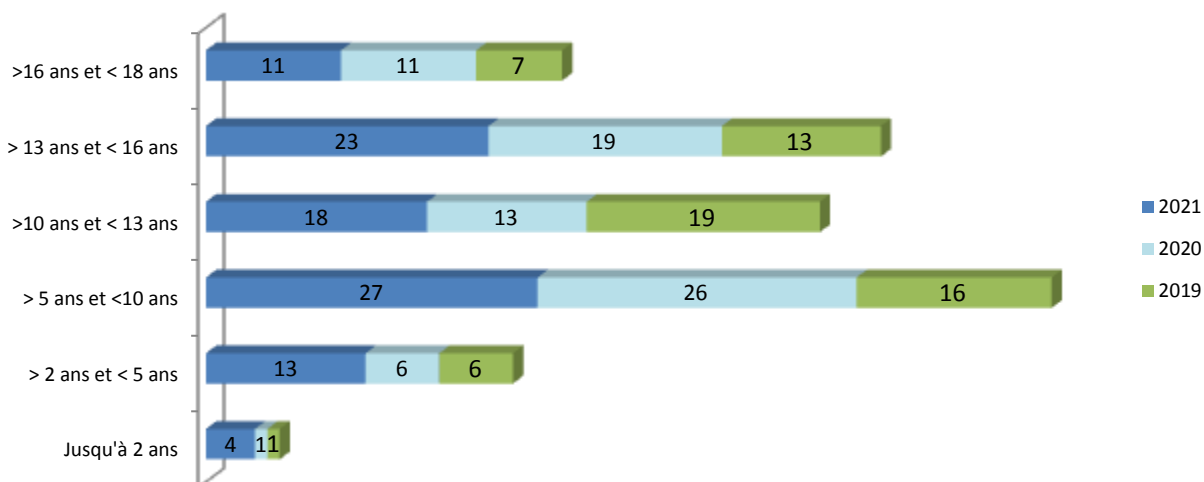
Le public identifié à l'origine pour la mise en place de cette mesure concerne les adolescents et les familles nombreuses. Si nous constatons un relatif décalage de la population suivie par rapport à ces objectifs, nous pouvons relever cette année l'augmentation du nombre d'adolescents et en valeur réelle celle des très jeunes enfants.

La question de l'hébergement extérieur continue néanmoins de se poser dès lors qu'elle semble difficile à mettre en place telle qu'elle est prévue (hébergement en appartement extérieur type FJT) pour des enfants de moins de 16 ans.

L'accueil par un tiers peut ponctuellement intervenir et justifier d'une prise en charge de ce type, mais la situation ne s'est pas présentée en 2021. La réflexion se poursuit cependant pour répondre à des situations ponctuelles nécessitant un accompagnement éducatif et/ou financier soutenu.

La moyenne d'âge diminue légèrement et passe de 11 à 10 ans en 2021.

Evolution de l'âge des enfants confiés en AEMOR entre 2020 et 2021



La répartition géographique

Le secteur d'activité concerne l'ensemble du sud de département avec une grande dispersion géographique au regard de la taille du service.

Sorties du dispositif

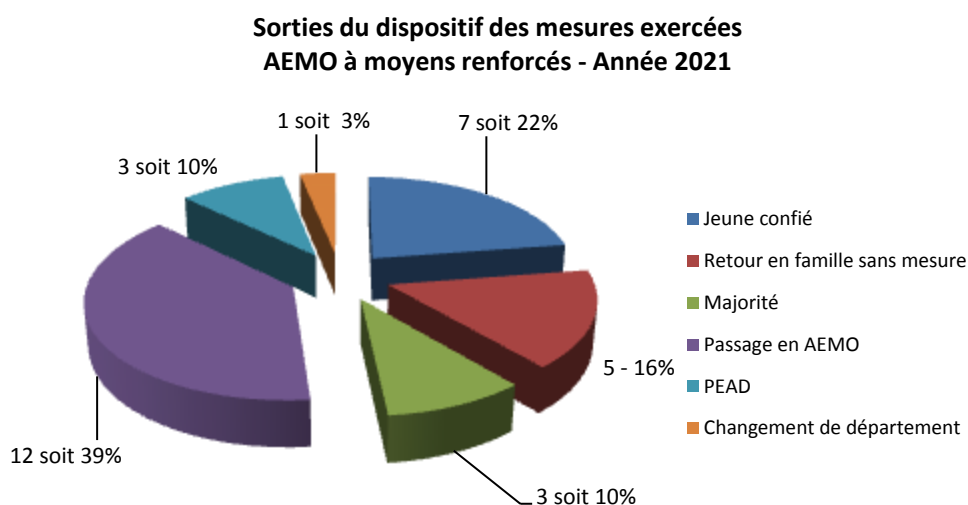
Nous déplorons l'augmentation des délais de prise en charge observée au long de l'année 2021, délais qui impactent largement les éléments d'analyse des statistiques de sorties.

Au-delà de l'impact des délais d'attente, notons les situations qui sortent du dispositif sans avoir été exercées en AEMO à moyens renforcés. L'analyse des sorties diffère ainsi selon que les mesures ont été effectivement prises en charge. 31 sorties en 2021 ont ainsi été exercées sur le total de 50 constatées statistiquement.

19 sorties sont intervenues sur liste d'attente en 2021 du fait principalement de la durée des délais de prise en charge :

- ❖ 4 enfants pour lesquels le maintien en AEMO classique a été ordonné,
- ❖ 4 enfants confiés à l'ASE,
- ❖ 8 déménagements,
- ❖ 1 mainlevée.

31 mesures sont sorties effectivement du dispositif selon les orientations suivantes :



La durée moyenne d'exercice des mesures terminées est de 22 mois. Elle augmente à nouveau cette année dans le contexte notamment des prorogations des mesures et des listes d'attente.

Avec peu d'écarts en valeur réelle (2 enfants), la proportion de placements en dehors du domicile augmente cette année, tandis que celle de sorties sans accompagnement diminue pour un même nombre d'enfants (5).



Il convient de souligner par contre l'augmentation des allègements de mesure et des passages en AEMO classique (9 mineurs en 2021)

Nous constatons enfin l'importance des renouvellements (70 en 2021).

ESPACE RENCONTRE PARENTS-ENFANTS

177 enfants en 2021

Le service offre un cadre serein et adapté de rencontres de l'enfant et de son parent lorsque les droits de visite ne peuvent s'exercer au domicile familial. Il propose deux prestations avec l'organisation de droits de visite individuels ou collectifs selon les orientations décidées par le magistrat.

L'activité

L'activité a considérablement évolué en 2021 dans le contexte de la réorganisation des services dans le sud du département. Les droits de visite de **115 familles** ont ainsi été exercés à l'UDAF, et concernent **177 enfants**.

La capacité du service a doublé par rapport à 2020. Le service a organisé 771 droits de visite durant l'année et 569 ont effectivement été réalisés.

L'année 2021 correspond à la fermeture de la principale structure organisant des visites en lieu tiers dans le sud du département, générant une augmentation massive des orientations vers notre service. Cette évolution est concomitante à la diffusion d'un nouveau référentiel d'activité des espaces de rencontre enfants parents.

Le service a ainsi poursuivi en 2021 un double objectif quantitatif avec une augmentation très conséquente de son activité dite JAF et qualitatif avec l'actualisation de son projet de service et la mise en place de deux prestations parallèles comprenant le développement de droits de visite individuels et collectifs. Nous relevons l'augmentation des orientations en lien avec des violences intra-familiales (27 situations parmi les nouvelles orientations, dont 10 avec ordonnance de protection) qui nécessitent des organisations spécifiques.

Par ailleurs l'organisation du service a été impactée par les consignes sanitaires : mise en place d'une jauge, consignes de nettoyage et d'aération des locaux entre les visites, protocole sanitaire transmis aux parents.

Nous ne relevons pas de difficultés majeures de ce point de vue ni de période de fermeture en lien avec la crise sanitaire. En termes d'organisation, cela a généré un plus grand nombre d'annulations par les parents du fait d'un risque de contagion.

La situation sanitaire a mis à jour également le besoin d'aménagement d'un espace extérieur pour favoriser l'organisation des droits de visite. Cet aménagement financé par la CAF 29 est particulièrement adapté aux temps de repas, de goûters ou pour jouer simplement avec les jeunes enfants par beau temps.



MEDIATION FAMILIALE

129 entretiens d'information représentant 143 personnes en 2021

Le service Médiation Familiale est un service de l'UDAF du Finistère qui intervient à partir du site de QUIMPER, dans le ressort du Tribunal Judiciaire de QUIMPER. Son objectif est de répondre aux besoins dans le sud du département en lien avec l'évolution de la capacité du principal prestataire actuel, la CAF du Finistère.

La prestation se déroule dans les locaux de l'UDAF à QUIMPER, 16, Route de Plogonnec depuis le mois de JANVIER 2020.

Outre les moyens spécifiques à cette activité, le service s'appuie sur l'organisation de l'Espace-rencontre enfants-parents.

129 entretiens d'information sur la médiation familiale (entretiens individuels et en couple confondus) ont été réalisés représentant 143 personnes.

Nous pouvons constater en 2021 l'absence de délai d'attente, les personnes ayant été contactées dans les jours qui suivent leur appel.

Les demandes de médiation familiale sont essentiellement des demandes spontanées. Le service a été désigné par le Juge aux Affaires familiales du TJ de Quimper pour 6 médiations familiales ordonnées et une médiation familiale enjointe.

Les orientations en 2021 ont été, comme en 2020, principalement conventionnelles à la suite d'une orientation du service médiation de la CAF. La fermeture de ce service en fin d'année 2021 laisse envisager une évolution de cette activité notamment en 2022.

REPRÉSENTATION DES MINEURS

411 représentations de mineurs en 2021

L'UDAF assure la représentation des intérêts des mineurs dans le cadre des procédures civiles ou pénales qui les concernent. Il s'agit de mineurs victimes d'infractions pénales, d'enfants qui sont partie à une action judiciaire civile ou titulaires d'un patrimoine. La désignation intervient lorsque le ou les parents ne peuvent représenter leur enfant, en raison d'une impossibilité matérielle ou parce qu'il existe un conflit d'intérêts.

Ce mandat recouvre quatre grandes catégories de procédures :

- ▶ Les procédures civiles patrimoniales,
- ▶ Les procédures pénales,
- ▶ Les demandes d'asile,
- ▶ Les procédures en assistance éducative.

Nous ne pouvons que constater la poursuite de l'augmentation de nos désignations depuis 3 ans. Cette situation est repérée par de nombreuses UDAF dans le contexte de la crise sanitaire et a été relayée au plan national.

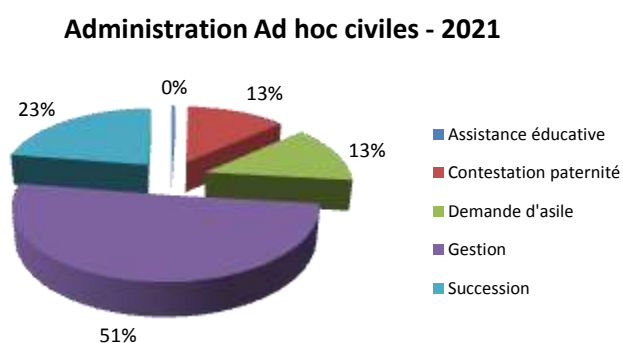


Nous relevons en effet une recrudescence des nouvelles désignations en lien avec des signalements faisant état de violences intrafamiliales. Nous notons par ailleurs des désignations spécifiques liées à l'accompagnement des mineurs demandeurs d'asile.

En 2021, les administrations ad hoc exercées concernent **411 enfants**. L'augmentation constatée est de 25 %. Ce chiffre ne rend compte cependant que partiellement de l'augmentation très importante des entrées et des sorties qui ont généré une suractivité tout au long de l'année. Le constat est le même sur les deux dernières années, le nombre de nouvelles désignations en 2021 et trois fois supérieur à celui constaté en 2019.

203 mineurs sont concernés en 2021 au plan civil soit 208 missions ; 153 sont en cours au 31 décembre.

Les procédures au plan civil se répartissent de la manière suivante sur l'année :



Les désignations relatives aux demandes d'asile sont en hausse significative et concernent 28 jeunes en 2021. Nous relevons la mobilisation importante de notre service dans cet accompagnement et les perspectives d'augmentation de cette activité.

18 nouvelles désignations sont intervenues en 2021 et 7 ont été clôturées. Toutes les demandes d'asile engagées par le service ont abouti à ce jour.

Au 31 décembre, 10 jeunes sont en attente de réponse de l'OFPRA.

Durant l'année 2021, le service a réalisé :

- **3 accompagnements à l'OFPRA,**
- **15 accompagnements au GUDA,**
- **4 accompagnements à l'OFII.**

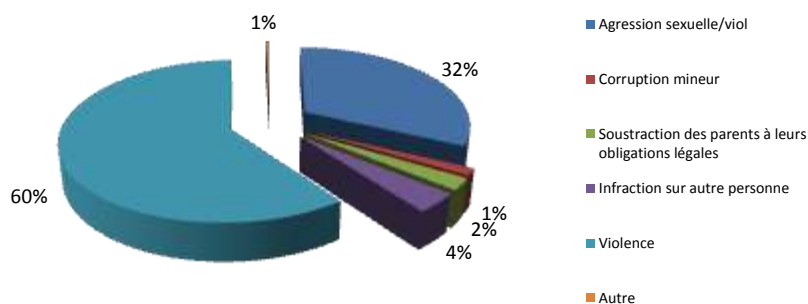
Au plan pénal, le motif principal de désignation intervient dans le cadre des procédures diligentées du chef d'infractions commises en milieu intrafamilial.

199 enfants sont concernés au plan pénal en 2021 représentant 208 missions, soit une augmentation supérieure à 39 %.

Les procédures pour des faits de violences concernent 125 enfants, soit près de 60 % des désignations. Les autres mineurs sont victimes principalement d'infractions de nature sexuelle (67) pour 18 d'entre eux commis au sein de la fratrie. La proportion de désignations pour des faits de violence augmente significativement en lien principalement selon nous avec la situation sanitaire.



Type d'interventions - Année 2021



ENQUETES SOCIALES JAF

38 enquêtes et 50 auditions réalisées en 2021

L'UDAF réalise des enquêtes sociales et/ou des examens médico-psychologiques ordonnés par les Juges aux Affaires Familiales.

Il s'agit d'apporter aux magistrats des éléments d'information sur la prise en charge des enfants par chacun des deux parents afin qu'ils puissent déterminer notamment la résidence principale de l'enfant et les droits de visite et d'hébergement.

38 enquêtes ou examens psychologiques nous ont été confiés en 2021 par les Juges aux Affaires Familiales. Cette activité est complétée par les auditions de mineurs confiées à l'UDAF par le Tribunal Judiciaire de BREST. 49 auditions ont été confiées au service en 2021.

L'expertise de l'UDAF du Finistère dans le domaine de la protection de l'enfance et des adultes reste un critère d'orientation vers nos services et vaut également pour les enquêtes sociales Tribunal Judiciaire. Cette compétence reconnue constitue un réel service dans l'intérêt des familles.

SABEGE

226 mesures MJAGBF au 31/12/2021

Le Service d'Aide éducative Budgétaire Et de GEstion de prestations (SABEGE) exerce des Mesures Judiciaires d'Aide à la Gestion du Budget Familial (MJAGBF) sur l'ensemble du département du Finistère.

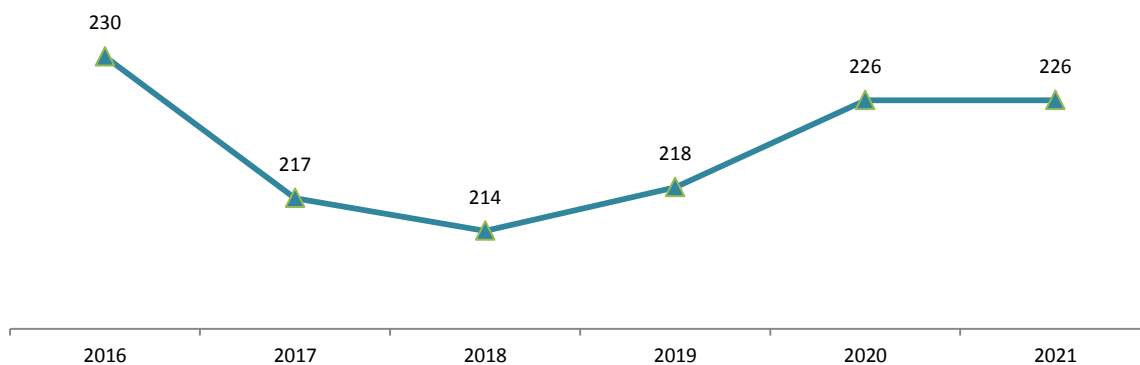


Le service intervient auprès de 226 familles au 31 décembre 2021, soit un nombre de mesures stable par rapport à l'an passé.



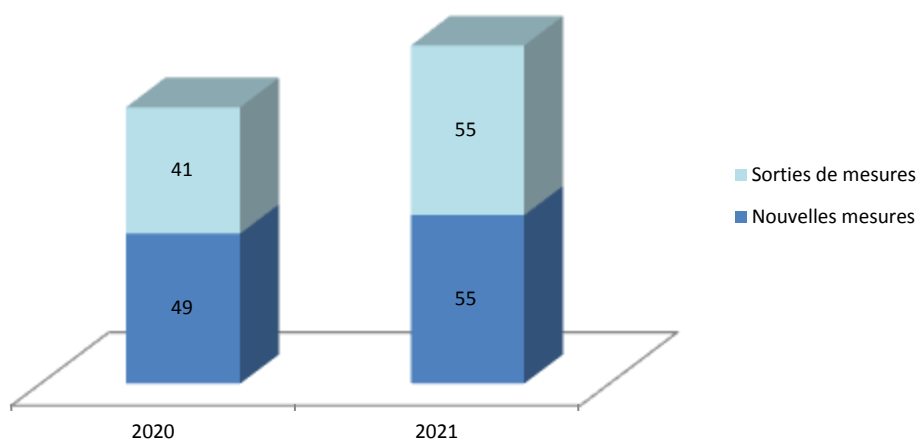
L'activité

Evolution de l'activité SABEGE entre 2016 et 2021



L'année est caractérisée par une dynamique importante d'augmentation des entrées et des sorties.

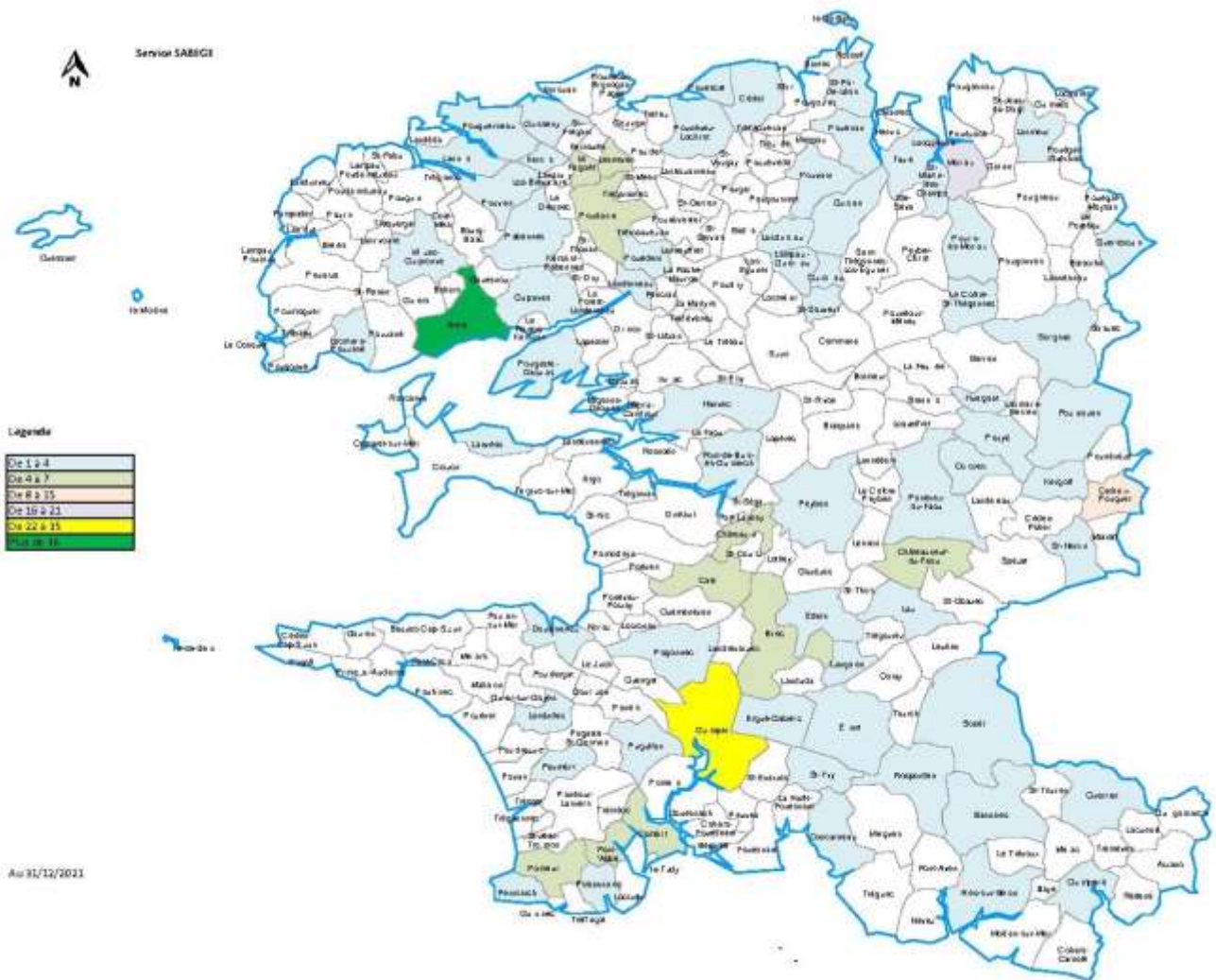
Flux de l'activité SABEGE entre 2020 et 2021



Répartition géographique

Le service intervient sur l'ensemble du département. Il convient de noter la grande dispersion géographique des familles. L'isolement apparaît comme une difficulté importante pour la couverture des besoins matériels des enfants.



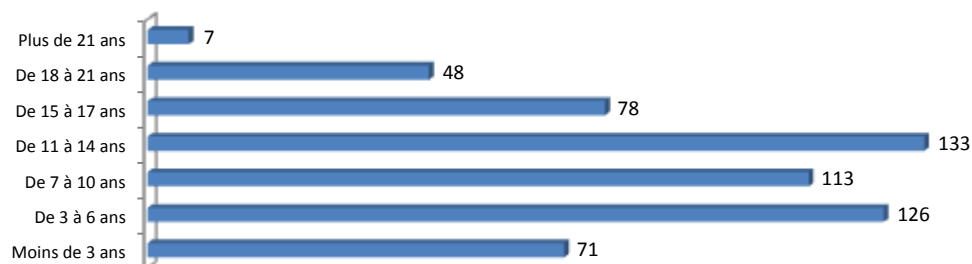


Caractéristique des situations familiales

Le nombre d'enfants par famille est élevé, particulièrement dans les zones rurales.

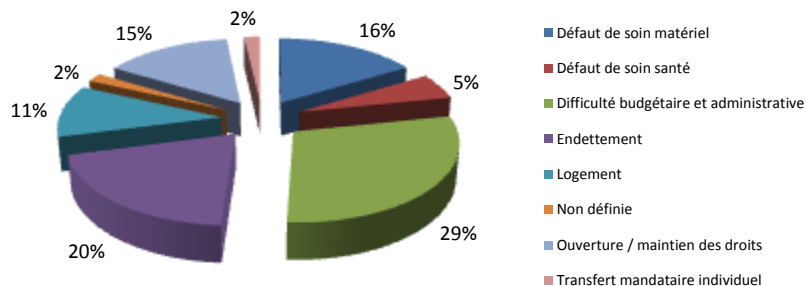
Les familles bénéficiant d'une MJAGBF recouvrent 695 enfants au 31 décembre 2021. Avec l'intégration des jeunes majeurs qui ouvrent droit aux prestations familiales, le nombre d'enfants par famille est supérieur à 3 en moyenne.

Age des enfants à charge (576) Année 2021



La situation des familles reste marquée par une grande précarité en termes d'emploi et de logement. Nous relevons en effet le nombre important des risques d'expulsion ou de coupures d'énergie à l'origine des orientations vers le service. Il s'agit d'un axe essentiel du travail mené par les délégués.

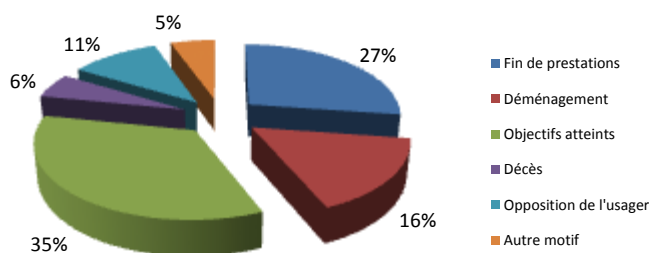
**Principales problématiques d'origine
Nouvelles mesures 2021**



Les sorties du dispositif

Les fins de mesure sont principalement liées à l'atteinte des objectifs fixés par le jugement et à la fin de droits aux prestations familiales.

**Sorties du dispositif
Année 2021**



CABESTAN (Contrat d'Accompagnement Budgétaire Et Social pour un Travail vers l'Autonomie)

112 mesures au 31/12/2021

Le service CABESTAN exerce des Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP). Il s'agit d'un dispositif administratif d'intervention sociale visant à aider les personnes dont la santé ou la sécurité est menacée par les difficultés qu'elles éprouvent à gérer leurs prestations.

Au 31 décembre 2021, le service exerçait 112 mesures.

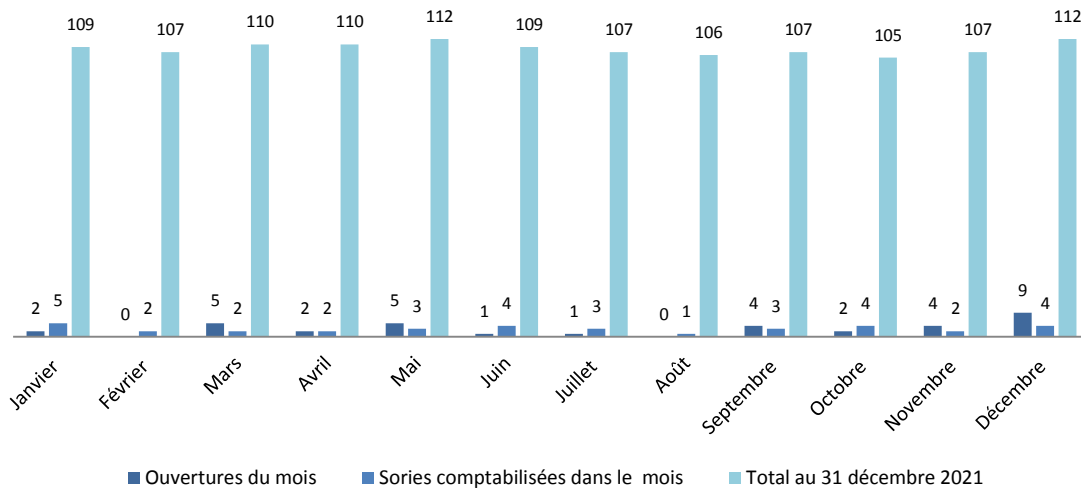
Pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021, nous comptabilisons :

- 35 nouvelles mesures,
- 35 fins de mesures,
- 77 mesures ayant fait l'objet d'un renouvellement.

Durant l'année, le service a exercé 147 mesures, pour un exercice de 1 301 mois/mesures, qui se répartissent comme suit à échéance mensuelle :



Evolution des mesures en 2021



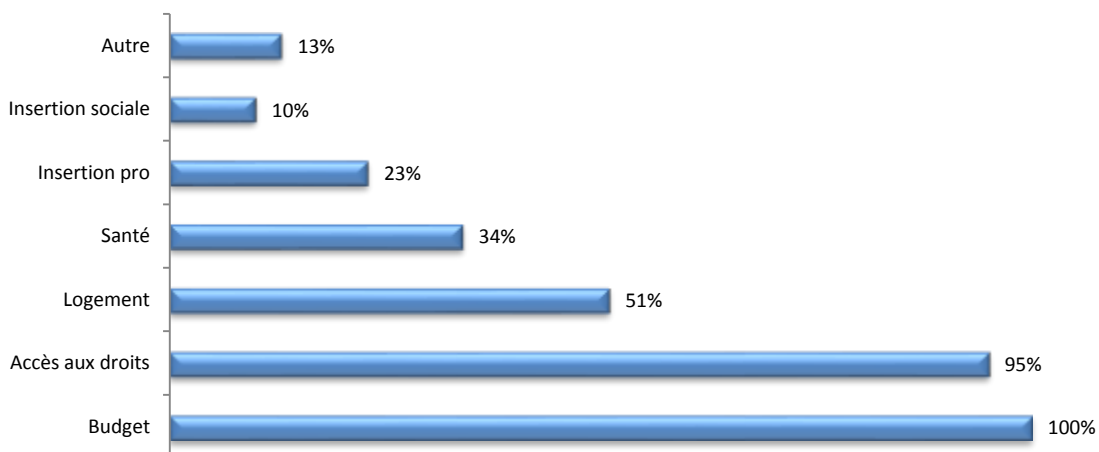
Les secteurs d'intervention sont répartis entre les deux implantations territoriales du service (locaux de Brest et de Quimper).

Le service intervient majoritairement sur les secteurs de Brest et de Cornouaille.

Les axes d'intervention

La MASP est une mesure d'accompagnement social global : différents axes de travail peuvent être déterminés. Ces axes sont fixés conjointement entre l'évaluateur de la cellule MASP du Conseil départemental et la personne qui contractualise la MASP. L'axe sur le budget concerne l'ensemble des situations : c'est la difficulté de gestion, le besoin d'aide ou de conseil en matière budgétaire qui génèrent la mise en place de la mesure. Au-delà de cet axe, en fonction de leurs besoins et de leur volonté, les personnes peuvent être accompagnées dans d'autres domaines, qui se répartissent comme suit en 2021 :

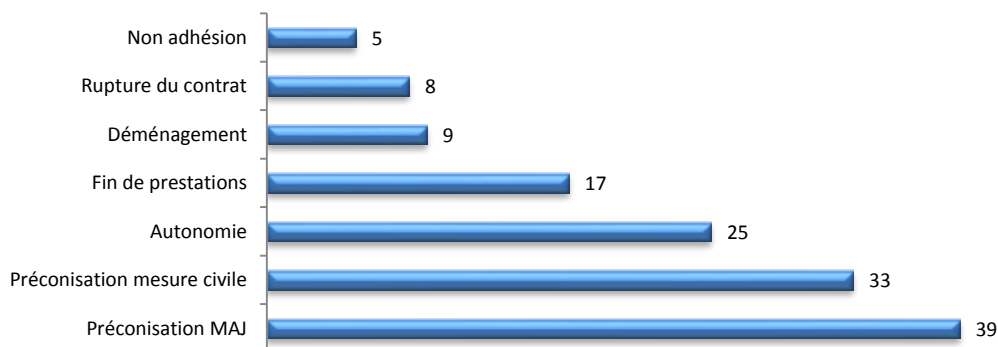
Axes d'intervention pour les mesures exercées en 2021



La durée des mesures

La durée moyenne d'exercice des mesures terminées en 2021 s'élève à **25 mois** (28 en 2020), soit environ 2 années d'accompagnement. Il convient de relever que les durées les plus longues d'accompagnement sont celles qui permettent d'atteindre les objectifs et le retour vers l'autonomie ou les mesures qui conduisent à une préconisation d'orientation judiciaire.

Moyenne du nombre de mois d'intervention par motif de sortie en 2021



Nous notons qu'en 2021 il y a eu moins de sorties en autonomie et davantage d'orientation vers d'autres mesures. Nous notons également davantage d'arrêts pour fin de prestations. Concernant ce motif, en octobre 2021 le Conseil départemental a acté le maintien de la MASP pour 6 mois dès lors qu'un bénéficiaire est en reprise d'emploi ou intègre un chantier d'insertion. Nous reviendrons sur ce point dans la seconde partie de ce rapport (axe insertion).

Le conseil budgétaire :

ISBF - Information et Soutien au Budget pour les Familles

Convention d'objectifs UDAF/UNAF
Convention Ministère des Finances
Convention Action Logement Services

Cette activité regroupe différentes prestations de conseil budgétaire aux familles et aux particuliers. Elle est encadrée par des conventions partenariales dont la convention d'objectifs UDAF/UNAF signée pour la période 2016/2021 et la convention partenariale signée avec Action Logement Services.

Un conventionnement avec Action Logement Services est signé avec l'UNAF afin de renforcer leur coopération en faveur des aides et de l'accompagnement social des salariés en difficulté.

Les enjeux communs ont ainsi été définis :

- ▶ Détecter, orienter, accompagner et améliorer de la qualité de vie des salariés en difficulté,
- ▶ Maintenir dans le logement et améliorer les situations économiques des salariés en difficulté,
- ▶ Lutter contre la fracture sociale et territoriale.



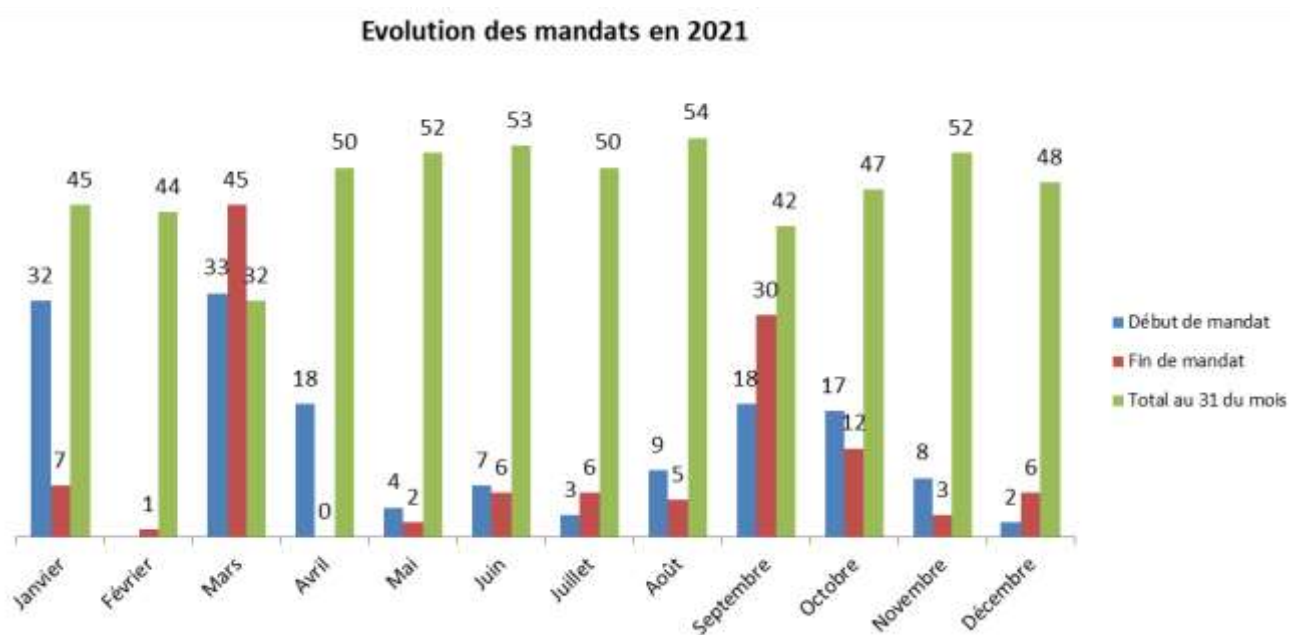
Au plan départemental, ce partenariat a généré un conventionnement avec l'UDAF 29 signé en septembre, organisant trois types d'accompagnement :

- ▶ Un diagnostic complémentaire pour analyser les difficultés repérées et les solutions à apporter,
- ▶ Un accompagnement au logement,
- ▶ Un accompagnement budgétaire.

Les salariés du Pôle Accompagnement Social Evaluation ont été mobilisés sur ces actions qui s'inscrivent dans un cadre amiable.

Le développement de ce pôle de compétences s'inscrit dans les orientations prévues dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté engagée par le gouvernement.

Au 1^{er} janvier 2021, le service exerçait 20 mandats. Durant l'année 2021, le service a été désigné pour 152 mandats :



Hors du champ de la convention Action Logement, en 2021, le service a réalisé 9 suivis individuels, dont 6 dans le cadre d'un conventionnement avec le Ministère des Finances.

Une action collective a été mise en place par ailleurs dans le cadre d'un conventionnement avec le comité des financeurs à destination d'un public retraité :

« Maintenir ou acquérir une dynamique et un savoir-faire budgétaire et administratif pour les personnes de plus de 60 ans résidant dans le Finistère »

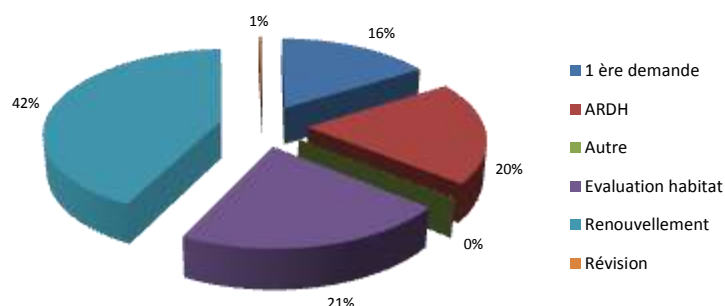


Convention CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail).

Le service SÉPIA (Service d'Evaluation Pour l'Information et l'Autonomie) procède à l'évaluation des besoins de personnes âgées dépendantes, à l'élaboration des Plans d'Action Personnalisés (PAP) adaptés à leurs besoins. Il intervient également sur le registre de l'évaluation habitat.

En 2021, 2 410 évaluations ont été effectuées.

Evaluations par nature d'intervention en 2021



ENQUETES RETABLISSEMENT PERSONNEL

2 enquêtes en 2021

L'UDAF du Finistère est inscrite en qualité de mandataire dans le cadre de la procédure de rétablissement personnel. L'association est régulièrement désignée en cette qualité par les tribunaux depuis octobre 2004.

Nous intervenons dans le cadre de la réalisation des bilans économiques et sociaux.

Contrat Jeunes Majeurs en sortie du dispositif « Mineurs Non Accompagnés » - MNA

31 jeunes accompagnés durant 2021

Le service assure l'hébergement des jeunes majeurs par la mise en place de colocations dans le nord du département (territoires de MORLAIX – CARHAIX – PLEYBEN). Il assure l'accompagnement des jeunes en s'appuyant sur l'organisation générale de l'UDAF 29, particulièrement son site de Morlaix.

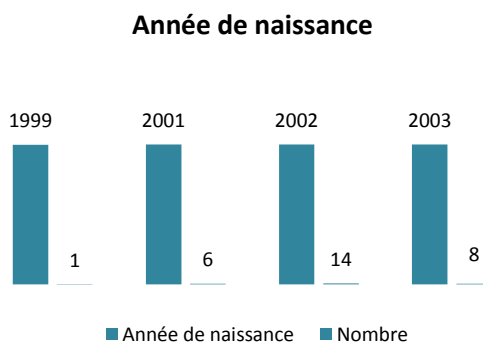
Le service est structuré de manière à pouvoir accueillir tout jeune majeur issu des dispositifs de prise en charge des Mineurs Non Accompagnés étrangers. Il doit assurer à terme l'hébergement et l'accompagnement de 30 jeunes dans leurs démarches administratives et d'insertion.



Au 31 décembre 2021, le service disposait de 8 appartements :

- ▶ 5 logements T3 dans l'agglomération de Morlaix
- ▶ 1 studio à Morlaix
- ▶ 1 appartement T3 A CARHAIX
- ▶ 1 appartement T4 à Pleyben

29 jeunes ont été suivis durant l'année.



Sur les 29 jeunes suivis, quinze jeunes étaient dans leurs dix-neuvième années durant l'année 2021.

L'accompagnement

L'accompagnement est effectué dans le cadre de la réalisation des objectifs du projet personnalisé de manière individuelle et/ou collective en fonction des attentes des jeunes et des besoins repérés.

Il s'articule autour de :

- ❖ La situation administrative du jeune :
Les jeunes sont accompagnés individuellement dans la poursuite de leurs démarches administratives : titre de séjour, demande de passeport, carte consulaire... Les liens avec les services juridiques du département sont assurés par le service.

Sur les jeunes présents au 31 décembre 2021, sept ont obtenu un titre de séjour.

- ❖ L'insertion sociale et professionnelle : la relation aux autres, l'accès aux loisirs, l'accès au travail.

Au plan professionnel, dix jeunes sont en apprentissage ou bénéficient d'un contrat de travail au 31 décembre principalement dans les métiers de la restauration et du bâtiment.

L'accompagnement consiste dans la recherche de lieux de stage, l'organisation des transports, l'aide à l'élaboration de CV, la gestion des ressources éventuelles.

Nous encourageons également les jeunes suivis à prendre des cours en vue de l'acquisition du permis de conduire. Notons que 5 jeunes ont obtenu une aide de la fondation de France pour passer leur permis de conduire en 2021.

Dans leur scolarité, les jeunes sont soutenus dans les rapports avec les établissements, en cas de besoin et avec leur accord. Au 31 décembre, neuf jeunes sont inscrits dans un établissement scolaire,



principalement en lycée professionnel, mais aussi à l'Institut de Formation des Infirmières pour une des jeunes accompagnés.

L'accompagnement des jeunes dans leur orientation scolaire a constitué un travail important en 2021, notamment pour les orientations sur la plateforme parcours sup. Trois jeunes ont obtenu leur CAP et un jeune son BAC professionnel.

Les jeunes sont, si besoin, accompagnés dans la recherche d'activités. L'inscription dans les réseaux de proximité est privilégiée. Les jeunes peuvent être inscrits dans un club sportif (club de football principalement en 2021) ou être inscrits dans un réseau de bénévolat.

- ❖ La vie quotidienne : le logement, l'alimentation, l'hygiène, le transport, les démarches administratives, la gestion budgétaire.

Le budget d'alimentation peut faire l'objet d'un travail spécifique. Les habitudes des jeunes dans la gestion des besoins alimentaires peuvent être abordées autour de la gestion des courses et de la préparation des repas. L'UDAF du Finistère est également habilitée à recevoir des contributions publiques au titre de l'aide alimentaire¹. Des colis alimentaires peuvent ponctuellement être proposés.

Dans le cadre des visites à domicile, le service est attentif aux conditions d'entretien du logement et au respect de l'intimité de chaque jeune dans le cadre de la colocation.

- ❖ La santé : le maintien du soin, les démarches de santé (prise de RENDEZ-VOUS...).
- ❖ Le service est vigilant quant aux suivis médicaux des jeunes majeurs et mène une action incitative dans ce domaine.
- ❖ Nous relevons également la grande inquiétude provoquée par la situation sanitaire qui a nécessité un accompagnement de proximité. La question du suivi psychologique des usagers a constitué un axe de travail important dans ce contexte. Plusieurs orientations vers des suivis ont été préconisées.
- ❖ L'ouverture des droits et l'existence d'une assurance complémentaire sont vérifiées systématiquement.

Le marché de l'immobilier dans la région Morlaisienne étant très tendu, la recherche de logements s'est avérée une préoccupation importante. Les conventions avec des organismes HLM ont été recherchées afin de permettre la mise à disposition des appartements sous forme d'une sous-location dans le cadre du dispositif. Cependant, malgré ces conventions passées et les sollicitations régulières d'agences immobilières du secteur, les offres de logements sur le territoire de Morlaix se sont avérées rarissimes en 2021. De fait, nous n'avons pas pu accueillir tous les jeunes de services mineurs qui étaient susceptibles d'intégrer notre service selon notre capacité.

¹ Arrêté Préfectoral du 16 novembre 2017



DIRECTION PROTECTION JURIDIQUE ET AUTONOMIE

MJPM _ Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs

3 945 MJPM en 2021

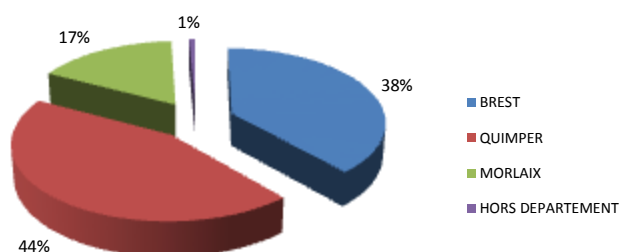
Le Service Mandataire judiciaire à la Protection des Majeurs a été autorisé par arrêté en date du 15 juillet 2010 pour une durée de 15 ans. Le service prend en charge les mesures judiciaires de protection des adultes prévues par la loi du 5 mars 2007, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2009.

Les mesures de protection (mandats spéciaux, curatelles, tutelles, mesures d'accompagnement judiciaire) sont confiées par les Juges du Contentieux de la Protection.

Au 31 décembre 2021, le service exerçait 3 945 mesures de protection. Celles-ci sont prononcées par les Tribunaux Judiciaires et exercées à partir de nos trois sites.

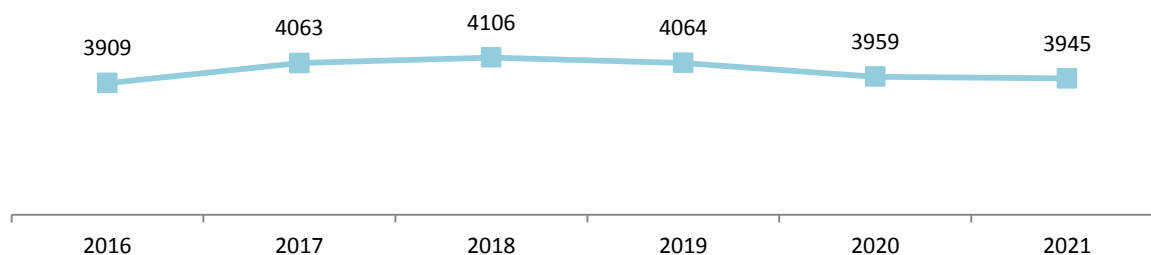
La répartition des mesures entre les différentes juridictions est identique aux années passées.

Répartition des mesures en cours par Tribunal
Année 2021



L'activité

Evolution de l'activité MJPM



L'activité globale en nombre de mesures et en points est stabilisée. Nous restons sous la limite des 4 000 mesures de notre autorisation en ajustant le volume de transfert de mesure aux préposés d'établissement.



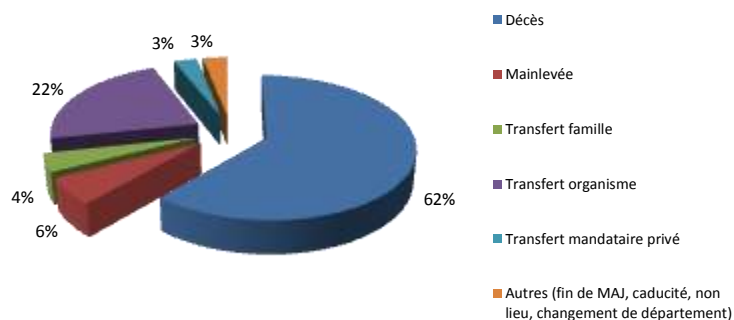
Le nombre de mesures de protection sorties du dispositif est de 480 en 2021 (contre 550 en 2020).

La majorité des sorties du dispositif reste due à des décès ; nous relevons 29 mainlevées et 20 transferts aux familles.

54 transferts ont été effectués vers les préposés d'établissement et 14 transferts vers des mandataires privés.

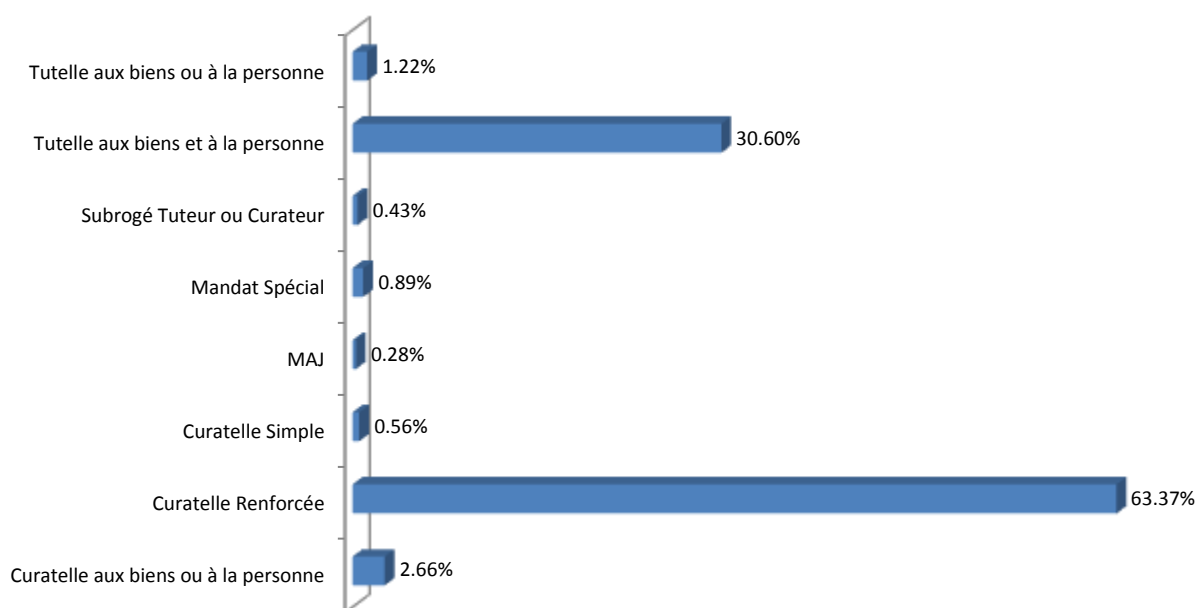
La part des transferts dans les motifs de sortie a augmenté de 10 points entre 2019 (12 %) et 2021 (22 %).

**Sorties du dispositif SMJPM
Année 2021**



La part des Curatelles Renforcées est prépondérante. L'aménagement des mesures est en augmentation concernant les curatelles, essentiellement sur le tribunal de Brest.

**Répartition des mesures en cours
Année 2021**

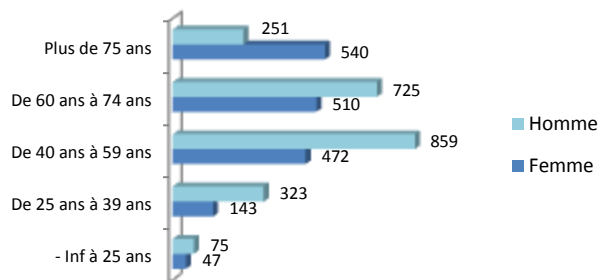


La population

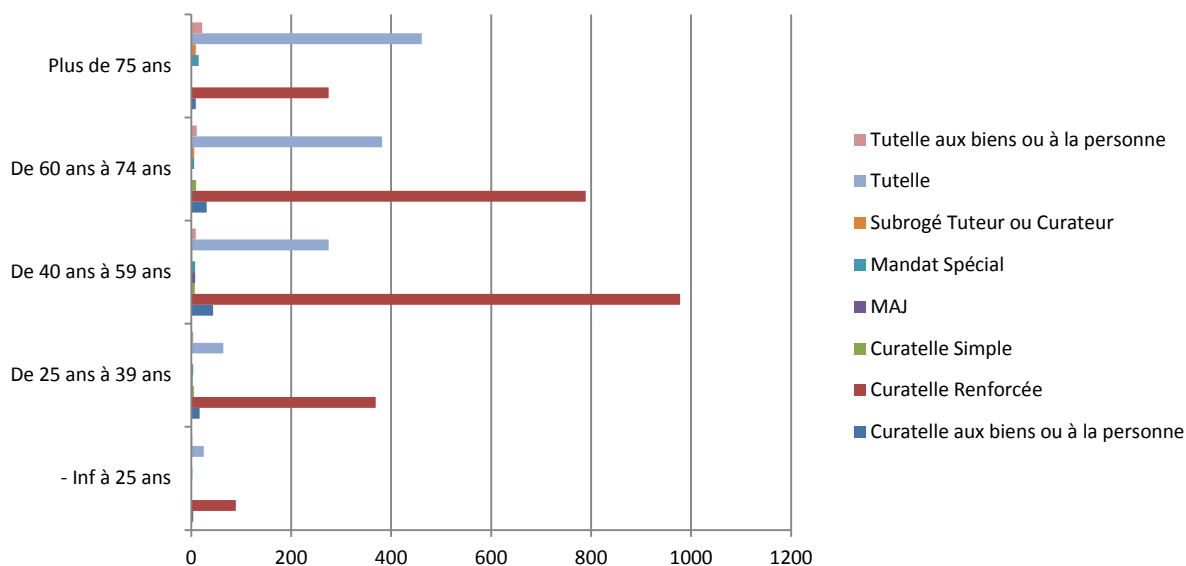
Répartition par sexe - Année 2021



Répartition par âge et sexe - Année 2021



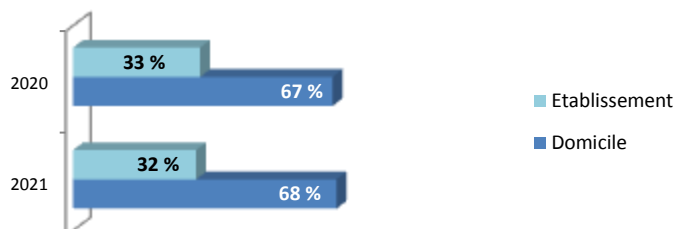
Répartition des mesures par âge - Année 2021



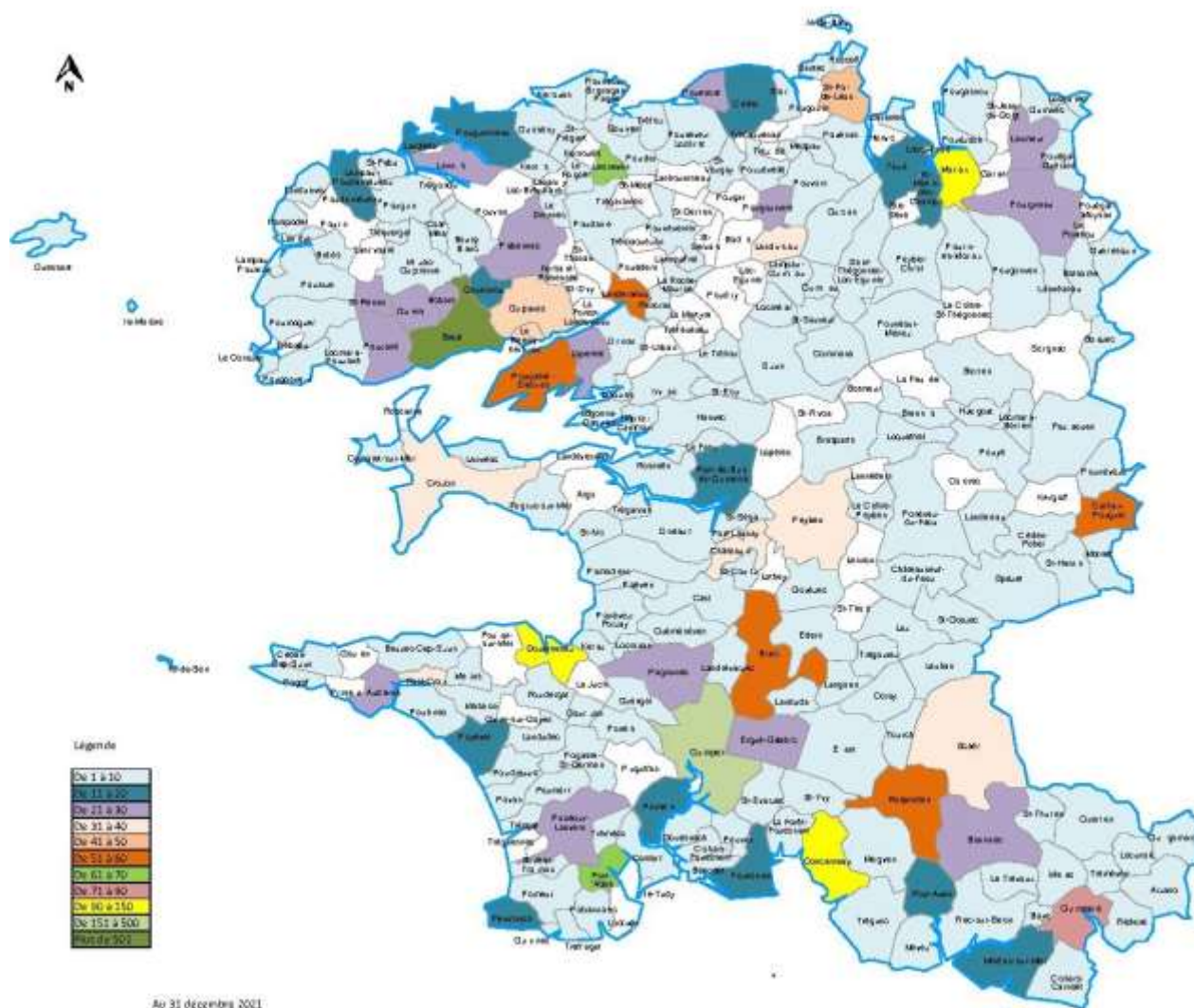
Evolution des lieux de vie entre 2020 et 2021

La part des mesures en établissement continue de baisser sous l'effet des transferts opérés aux préposés d'établissement.

Evolution par lieu d'hébergement entre 2020 et 2021



L'UDAF intervient sur l'ensemble du département.



SISTF _ Service d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux

1 534 interventions en 2021

La loi reconnaît à la famille la primauté pour exercer la mesure de protection d'une personne vulnérable. Il s'agit d'une lourde charge. C'est pour soutenir les familles que le Service d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux a été créé en mars 2006.

Depuis sa création, le service remplit deux missions : **informer les familles et soutenir les tuteurs familiaux**. Nous intervenons pour les tuteurs familiaux du sud Finistère, dépendant du ressort du Tribunal Judiciaire de QUIMPER, soit à partir de nos locaux quimpérois, soit dans des permanences extérieures à Quimperlé, Châteaulin et Pont-L'Abbé.

L'activité

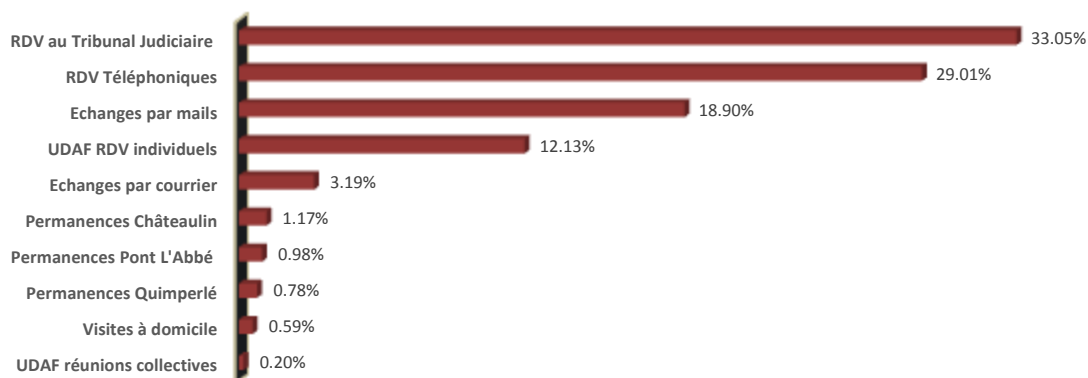
Le service a réalisé **1 534** interventions individuelles en **2021**, en progression par rapport à 2019 et 2020 (respectivement 1391 et 1 177 interventions). L'année 2020, marquée par la crise sanitaire, ne



peut pas servir de référence (1177 interventions du fait de la suspension de l'activité du service au sein du Tribunal Judiciaire de Quimper). Le service enregistre 143 interventions supplémentaires à moyens constants.

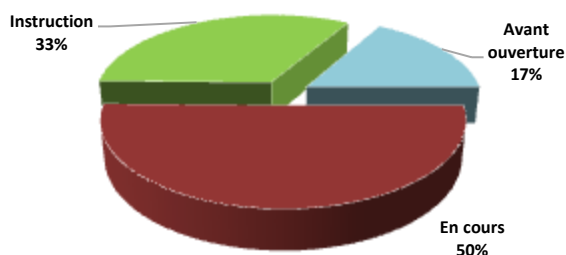
En 2021, les juges de Quimper ont prononcé 968 mesures nouvelles dont 542 ont été confiées aux familles, soit 56.40% des mesures nouvelles.

Répartition par lieux d'intervention en 2021



Les informations sont données principalement en cours d'exercice de la mesure par la famille. Elles interviennent également avant la mesure de protection ou pendant la durée de son instruction.

Répartition par type d'intervention en 2021



ENQUETES ECONOMIQUES et SOCIALES Tribunal Judiciaire

Il nous est demandé d'apporter les éléments permettant d'établir un bilan de la situation patrimoniale et des capacités de gestion de la personne. Ces éléments doivent éclairer le juge sur la nécessité de la mesure de protection et son adaptation aux capacités de la personne. Le recours aux enquêtes se raréfie depuis plusieurs années. Nous n'avons pas été saisis en 2021.



Les résidences accueillent des personnes fragilisées et handicapées par des troubles psychiques liés à une pathologie mentale au long cours, dont l'état est suffisamment stabilisé pour respecter et bénéficier des règles de vie semi-collective, qui sont suffisamment autonomes pour accéder à un logement privatif, dans une situation d'isolement ou d'exclusion sociale, à faible niveau de revenus.



Dans chaque résidence, chaque habitant dispose d'un appartement privatif, mais également des espaces communs de convivialité, d'entraide et de rencontres. L'enjeu de la résidence est de maintenir l'équilibre entre la vie privée et la vie collective tout en favorisant une participation citoyenne.

L'UDAF du Finistère gère 3 résidences accueil MADEN :

- MADEN BREST depuis 2012,
- MADEN QUIMPER depuis mars 2015,
- MADEN PLOUIGNEAU depuis mai 2017.

Les travaux de construction de la nouvelle résidence de 22 places à Plouigneau ont débuté au mois de juillet 2020 et les clés nous ont été remises en mars 2022. Nous procéderons à son inauguration officielle au second semestre 2022.

3 nouveaux résidents ont intégré les résidences en 2021.

Les sorties du dispositif

À **MADEN BREST** : Il n'y a pas eu de départ de la résidence.

À **MADEN PLOUIGNEAU** : 2 départs (un résident a quitté la résidence pour un appartement autonome. En septembre 2021, nous déplorons le décès d'un résident).

À **MADEN QUIMPER** : 1 départ : cette personne a nécessité une ré-hospitalisation au « long cours ».

Pour d'autres personnes, la fluctuation de la maladie, la difficulté de stabilisation des traitements médicaux, invalident la solution de la résidence accueil. La structure n'apparaît plus suffisamment rassurante pour des personnes non stabilisées ou lors de phases aiguës de leur pathologie.

Cependant, le départ des structures est vraiment marginal et d'une manière générale, les résidences accueil atteignent leur objectif d'offrir une habitation pérenne aux personnes en situation de handicap psychique.



Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale a été mis en place autour d'un projet d'accompagnement de 15 personnes en colocation dans le quartier de Kermoysan à Quimper.



Le SAVS MADEHO accompagne des personnes adultes (âgées de 18 à 60 ans au moment de l'admission) en situation de handicap psychique reconnu par la MDPH précisant l'orientation SAVS.

Une extension de la capacité du service a été accordée en 2019 permettant de passer de 12 à 15 personnes accompagnées.

Au vu des résultats de l'évaluation externe réalisée en 2019, l'autorisation du service a été renouvelée pour une durée de 15 ans par autorisation de Mme la Présidente du Conseil départemental en date du 29 mars 2021.

Durant l'année 2021, nous avons accompagné 11 hommes et 4 femmes.



La majorité des bénéficiaires du service est titulaire d'une Allocation Adulte Handicapée (78 % avec pour certains un complément de ressources, une majoration à la vie autonome, une pension de réversion).

Deux bénéficiaires perçoivent un salaire, dans le cadre d'un emploi en ESAT.

En 2021, 3 personnes ont quitté le SAVS MADEHO et 2 personnes ont intégré le dispositif.

En ce qui concerne les fins d'accompagnement :

- En accord avec le bénéficiaire nous avons mis fin à l'accompagnement d'une personne en raison des objectifs qui étaient atteints.
- Nous avons également cessé notre suivi auprès d'un bénéficiaire qui avait intégré une pension de famille. Il s'apparentait que nos interventions faisaient un petit peu doublon avec l'accompagnement mis en place par la structure.
- En raison du non-respect des différents rendez-vous proposés, faute de pouvoir intervenir de manière effective, nous avons cessé notre accompagnement auprès d'un bénéficiaire.



En 2021, le SAVS a accueilli 2 nouvelles personnes qui résident en appartement autonome.

L'axe d'accompagnement principal pour ces personnes sera de rechercher des solutions afin de diminuer un isolement social pesant. Nous nous efforcerons pour l'un des bénéficiaires de conforter son maintien dans son appartement et pour l'autre personne nous l'accompagnerons dans la recherche d'un logement plus adapté.

Il est à noter que le SAVS MADEHO est autorisé à accompagner 19 personnes en 2022.

LIQUIDATIONS RETABLISSEMENT PERSONNEL

5 suivis de liquidation en 2021

L'UDAF intervient pour des liquidations prononcées dans le cadre des procédures de redressement des particuliers. Cette activité, particulièrement technique, est prise en charge par le Service juridique du MJPM.

Nous nous engageons sur la fin de cette activité. En raison du risque important lié à cette activité très spécialisée, nous avons décidé d'y mettre un terme en assurant uniquement la continuité de quelques dossiers jusqu'à clôture.

GEM _ Groupe d'Entraide Mutuelle

- ❖ **L'UDAF du Finistère assure la gestion du GEM (Groupement d'Entraide Mutuelle) « L'Envol Cornouaille » dont le parrainage est confié à l'association UNAFAM jusqu'au mois d'avril 2021.**

Le salarié du GEM est employé par l'UDAF.

- ❖ L'UDAF est également « parrain » du GEM « Le Petit Grain » dont le gestionnaire est maintenant la Croix-Rouge.



SYNTHESE DES FAITS MARQUANTS 2021

- ▶ La continuation de la crise sanitaire et de ses impacts sur nos organisations et les familles,
- ▶ Les nouvelles organisations du travail mises en oeuvre d'un plan de continuité de l'activité plusieurs fois actualisé,
- ▶ Le fonctionnement du service de médiation familiale en année pleine,
- ▶ Les difficultés liées au caractère temporaire de l'augmentation d'activité des services d'AEMO,
- ▶ L'impact des violences intrafamiliales sur notre activité, en particulier les mesures d'administration ad hoc,
- ▶ Le chantier de construction de la résidence accueil « MADEN » de Plouigneau,
- ▶ L'augmentation des faits de violences verbales et physiques contre nos salariés,
- ▶ Le manque d'attractivité de nos activités,
- ▶ L'engagement de tous, salariés et bénévoles.



LES ORIENTATIONS 2022-2023

« J'évoquerai cinq orientations dont la priorité s'impose à nous :

- ❖ **L'attractivité des métiers du social et de l'accompagnement,**
- ❖ **La question du logement,**
- ❖ **Les familles confrontées à l'inflation,**
- ❖ **La violence de notre société : Notre action.**

❖ **L'attractivité des métiers du social et de l'accompagnement**

À cet égard, le monde d'après a commencé.

Je ne reviendrai pas sur la crise sanitaire. Elle est sans doute derrière nous.

Rappelez-vous ! Il y a deux ans, la France manquait de masques. Aujourd'hui, elle manque de travailleurs, en particulier dans nos secteurs d'activité.

Je commencerai donc mon propos par la situation des salariés de l'UDAF. Comme nous, ils sont au service de l'association et des publics accompagnés. Sans eux, il n'y aurait pas d'accompagnement possible des majeurs protégés, des enfants, des familles en difficulté et plus généralement des personnes vulnérables que l'UDAF aide au quotidien.

Mais nos salariés sont aussi des familles et notre rôle d'employeur nous oblige.

Raisonnablement, comment peut-on imaginer que notre société pourra continuer à fonctionner si ceux qui s'occupent des plus fragiles sont eux-mêmes entretenus dans une précarité qui ne leur permet plus de venir travailler l'esprit libéré des contraintes budgétaires, des difficultés liées au logement, de la garde des enfants, de la situation de leurs proches si plus personne ne s'occupe d'eux dès lors qu'ils sont en situation de dépendance ou de handicap.

L'attractivité des métiers est aujourd'hui en question et la pérennité de nos activités est en danger. Il y a de 40 % à 60 % de candidats en moins à l'entrée des écoles de travail social. Nos offres d'emploi ne reçoivent plus ou presque plus de candidatures, sans compter nos salariés qui nous quittent.

Je partage cette crainte que l'année 2022 soit une année de rupture pour certains de nos services. D'un seul coup apparaît cette impression qu'il n'y aura plus assez de salariés prêts à travailler pour la protection des majeurs ou la protection de l'enfance. L'herbe est plus verte ailleurs et il faudra plusieurs années pour reconstruire une image de notre secteur, dégradée par une décennie d'alertes ignorées par les pouvoirs publics.

Les prochaines semaines nous permettront de prendre connaissance de la mise en œuvre des premières orientations concernant ces questions. Les décisions budgétaires des services sous contrôle des services de l'État (MJPM et MJAGBF) donnent une première indication sur l'application du SEGUR 3 annoncée par le Premier ministre lors de la conférence sociale du 18 février. Une partie importante de nos salariés est encore écartée des revalorisations annoncées.



Le Conseil départemental lui aussi devra nous rassurer sur l'application des engagements annoncés par le Président de l'assemblée des départements de France lors de cette même conférence sociale. Nous militons sans réserve pour l'élargissement de ce SEGUR à l'ensemble de nos salariés alors que nous devons leur annoncer, en ce moment même, que la moitié d'entre eux ne bénéficiera pas de cette revalorisation.

Mais, même cela ne pourra constituer qu'un premier geste. Ce SEGUR de 183 € net permet à peine le rattrapage de l'inflation des trois dernières années alors que le point d'indice de notre convention est bloqué pour les gouvernements successifs depuis près de 15 ans.

Les moyens complémentaires annoncés lors de cette même conférence ne permettent pas en l'état de répondre aux besoins mis en évidence pour notre secteur ni de répondre aux besoins liés à notre engagement de mettre en œuvre un champ conventionnel élargi.

Les salariés de l'UDAF doivent savoir que le maximum est fait pour leur servir le plus justement possible les moyens financiers alloués à l'association. Je comprends qu'il puisse exister des incompréhensions face aux résultats annoncés pour l'année 2021, mais ce sont ces résultats qui par le passé nous ont permis le versement des primes PEPA, avec l'accord des autorités de tarification. Je rappelle en effet que ces résultats sont en grande partie sous leur contrôle. Nous avons également souligné leur caractère conjoncturel.

Ces primes ne sont pas une solution de long terme. Je suis contre ces primes défiscalisées et je partage ce sentiment avec les membres du Conseil d'Administration. Les salariés de nos services devraient bénéficier d'augmentations de salaire pérennes et pas de rustines ou d'ersatz de reconnaissance qui ne font qu'entretenir les sentiments d'injustice.

Le pouvoir de l'association, en grande partie sous contrôle de tiers financeurs, trouve là ces limites.

Je sais l'engagement de notre syndicat employeur NEXEM sur ces questions et je ne peux que l'encourager à ne pas céder devant les nouveaux, et peut-être futurs occupants de nos ministères de tutelle. Les moyens pour une convention à haut niveau social doivent être exigés.

Pour attirer de nouveaux salariés, il nous faudra aussi réfléchir à la formation, défendre le sens de nos métiers et l'intérêt général qui nous anime. Il faut aller chercher les plus jeunes avant leur orientation, en lien avec les établissements scolaires, par l'apprentissage, les stages, mais aussi par notre participation à l'orientation des politiques publiques dans ce domaine.

C'est aussi le rôle de l'UDAF, en tant que représentant officiel des familles, que de participer à la définition des orientations des prochaines années.

Comment pourrons-nous répondre aux besoins de notre territoire si nous ne parvenons pas à recruter les salariés nécessaires à la mise en œuvre de nos missions.

❖ La question du logement

C'est un enjeu majeur pour les familles. Les prévisions d'évolution de la population en Bretagne et en Finistère dans les 10 prochaines années sont connues. Nous ne pourrons pas dire que nous ne savions pas.



Le manque de logements est une réalité et même les territoires qui en étaient préservés jusque là sont aujourd'hui impactés. Quand il n'y a pas pénurie, c'est l'augmentation du coût des biens vendus qui devient insupportable pour les primo-accédants, souvent des familles avec de jeunes enfants.

Nous savons que l'engagement des acteurs du secteur est fort dans notre département. Nous avons pu lire il y a quelques jours, l'importance du nombre de mises en chantier de constructions neuves et les aides effectivement accordées aux propriétaires au premier trimestre, pour la rénovation des logements.

Il faudra aller plus loin et prendre au sérieux l'accompagnement des petits propriétaires bailleurs qui seront fortement impactés dans les prochaines années par les nouvelles contraintes environnementales portant sur les logements locatifs. Le risque est qu'un nombre important de logements sorte du parc locatif ou que ces biens fassent l'objet d'opérations spéculatives qui ne feront qu'accroître l'inflation des coûts de location.

Un autre point concerne ici directement l'UDAF du Finistère. C'est le sort des quatre logements non occupés de notre résidence accueil de Plouigneau.

En effet, cette résidence a été financée par des fonds publics pour 22 places. Quatre logements ne peuvent être loués faute d'autorisation.

❖ Les familles confrontées à l'inflation

L'inflation galopante qui touche notre économie depuis ces derniers mois vient encore fragiliser l'équilibre budgétaire précaire d'un grand nombre de familles. Nous devons en appeler aux politiques pour une juste redistribution des richesses et il ne s'agit pas à nouveau d'agiter l'exigence d'un « quoiqu'il en coûte ».

La solution avancée pour lutter contre cette inflation, qui serait provisoire, est le versement d'une prime PEPA élargie de 6 000 €. En réalité, combien de personnes pourront en bénéficier ??

Nous entendons également parler de chèques alimentaires de 30 à 60 € par mois qui devraient, selon les propositions de certains députés de la majorité, être distribués par les CCAS ou les CAF.

L'UNAF a pu démontrer qu'un couple avec deux jeunes doit dépenser 154 € de plus par mois qu'il y a un an, 219 € avec deux adolescents. Je vous laisse faire les calculs. Notre union nationale demande à minima que ces chèques alimentaires soient familialisés, c'est-à-dire que leur montant tienne compte du nombre d'enfants de la famille.

Cela ressemble à la soupe populaire pour tous dans un des 10 pays les plus riches de la planète.

À côté de cela, il nous est annoncé que le chômage a quasiment disparu.

Cela donne raison à ceux qui disent que le travail ne paye pas.



❖ **Les familles et la violence de notre société : Notre action**

Un autre sujet que j'ai déjà évoqué l'année passée me tient à cœur. C'est celui de la violence de notre société, des violences faites aux femmes ou aux enfants, des violences du quotidien, dans la rue ou dans les écoles, pas un jour sans un drame dans la presse locale.

Que peut-on faire ? Je n'ai malheureusement pas la réponse si ce n'est que la prévention ne fait sans doute pas l'objet des bonnes orientations politiques.

Je souhaite mettre plus en évidence notre action sur ce sujet parce qu'elle manque de visibilité et de reconnaissance.

L'UDAF intervient à ce titre et de façon indirecte dans la prise en charge de ces violences en faisant le choix de s'occuper des enfants qui en sont les victimes ou les témoins au sein des familles.

Nous assurons la gestion de services de protection de l'enfance dont les mesures de représentation des mineurs. Leur nombre a été multiplié par trois entre 2019 et 2021. Il s'agit des mesures ad hoc pour mineur.

L'augmentation du nombre de ces mesures s'inscrit dans la continuité et la faiblesse des moyens alloués déstabilise nos équipes déjà fragilisées par la crise d'attractivité évoquée tout à l'heure.

Le Préfet du Finistère, Monsieur MAHÉ, nous avait vanté, lors d'une rencontre en 2020, l'engagement de certains dans l'accompagnement des femmes victimes de violence. La gestion des mesures ad hoc ne nous permet pas de nous inscrire dans cette démarche au risque de créer des conflits d'intérêts entre nos différentes interventions.

Il me semblait important de mettre en évidence cette action en alertant les services du Conseil départemental sur la nécessité d'un juste financement du dispositif.

Conclusion

Si notre intention est bien d'accompagner les familles et les personnes vulnérables, nous ne pourrons pas le faire en laissant nos équipes et l'organisation de nos services se mettre en danger. J'ai l'espoir qu'avant la fin de mon mandat, nos préoccupations puissent enfin se focaliser sur nos missions au service des familles et des plus fragiles. Pour cela, la prise en compte des besoins de nos salariés est un préalable nécessaire.

La question du bénévolat se pose également :

Nous le voyons, le nombre d'associations familiales adhérentes baisse d'année en année et avec lui le nombre des familles de notre réseau. Nous avons de plus en plus de difficultés à trouver des bénévoles pour des représentations importantes. Pourtant, sans une participation active à la définition des schémas départementaux ou régionaux, aux comités ou commissions liés à ces schémas dans les domaines de la famille, de l'enfance, du logement, de la santé, du handicap, mais aussi de l'économie, nous ne parviendrons pas à faire entendre la voix des familles et de notre mouvement.



Les enjeux sont d'autant plus forts que la situation des familles se dégrade alors que les incertitudes s'accumulent. Cela doit nous conduire à envisager les conditions d'une amélioration dans l'animation de notre parole et de nos représentations.

Nos associations ne doivent pas céder à la tentation d'avancer en ordre dispersé. À ce niveau également, le chacun pour soi gagne du terrain.

Pour cette raison, nous devons accentuer le travail en commissions dans ces différents domaines au sein même de notre réseau en élargissant le cercle des participants à l'ensemble de nos familles adhérentes.

Nous devons améliorer notre communication « réseau » en interne, mais également à l'externe.

L'UDAF du Finistère rejoindra en fin d'année 2022 la liste des UDAF utilisant un site internet répondant à une charte graphique nationale.

Une solution d'échanges plus dynamiques sera également recherchée pour faciliter les communications entre les bénévoles et l'UDAF.

De nombreuses représentations sont renouvelées en 2022. Il est primordial à cet égard que l'ensemble de nos familles adhérentes soient destinataires des appels à candidatures que nous adressons aux associations membres.

L'année 2022 a débuté par le renouvellement du Conseil d'Administration de la CAF qui a permis à une nouvelle délégation de représentants de prendre ses fonctions pour représenter l'ensemble des familles au sein de ce conseil.

Je tiens à les remercier ainsi que l'ensemble de nos bénévoles familiaux pour leur engagement.

Le monde d'après, c'est aussi le retour de la guerre en Europe. Je souhaitais terminer par un mot sur l'UKRAINE en vous rappelant que ce qui se passe dans ce pays nous démontre que le pire est toujours possible.

J'ai une pensée particulière pour les familles de ce pays. Beaucoup sont accueillies dans toute l'Europe et je tiens à saluer l'engagement de nos citoyens et du monde associatif dans cet accueil, mais aussi pour le travail qui est fait pour accompagner dans leur quotidien les familles restées sur place.

Je vous remercie ».

Le Président de l'UDAF du Finistère
René ABGRALL



NOS FINANCEURS

LOGOS	SERVICES CONCERNES
 <p>PRÉFET DU FINISTÈRE <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ SERVICE MJPM ▶ SERVICE SISTF ▶ SERVICE RESIDENCES ACCUEIL MADEN
	<ul style="list-style-type: none"> ▶ SERVICE AEMO ▶ SERVICE AEMO A MOYENS RENFORCES ▶ SERVICE SAVS MADEHO ▶ SERVICE ESPACE RENCONTRE ▶ SERVICE MEDIATION FAMILIALE ▶ SERVICE CJM ▶ SERVICE MESURES AD HOC
 <p>MINISTÈRE DE LA JUSTICE <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ SERVICE ESPACE RENCONTRE ▶ SERVICE MEDIATION FAMILIALE
 <p>MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ SERVICE ISBF/AEB
	<ul style="list-style-type: none"> ▶ SERVICE ESPACE RENCONTRE ▶ SERVICE MEDIATION FAMILIALE ▶ SERVICE MJAGBF SABEGE
	<ul style="list-style-type: none"> ▶ SERVICE MJABGF SABEGE
	<ul style="list-style-type: none"> ▶ SERVICE SEPIA



	<ul style="list-style-type: none"> ▶ SERVICE ISBF/AEB
	<ul style="list-style-type: none"> ▶ COMITÉ DES FINANCEURS POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES RETRAITÉS DU FINISTÈRE
	<ul style="list-style-type: none"> ▶ ASSOCIATION GEM L'ENVOL
	<ul style="list-style-type: none"> ▶ COMITÉ DES FINANCEURS POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES RETRAITÉS DU FINISTÈRE
  	<ul style="list-style-type: none"> ▶ INSTITUTION ▶ CONVENTION D'OBJECTIFS ETAT/UNAF



GLOSSAIRE

A

- ADMR** : Aide à Domicile en Milieu Rural
ADAPEI : Association Départementale des Amis des personnes handicapées mentales
ADEPEDA : Association Départementale des Parents d'Enfants Déficieux Auditifs
AFTC : Association des Familles de Traumatismes Crâniens et Cérébro-lésés
ADIL : Agence Départementale d'Information sur le Logement
ASIR : Aide aux retraités en Situation de Rupture
AEMO : Action Éducative en Milieu Ouvert
AEMOR : Action Educative en Milieu Ouvert à moyens Renforcés
ANESM : Agence Nationale de l'Évaluation et de la qualité des établissements et services Sociaux et Médico-sociaux
AAH : Allocation Adulte Handicapé
AEB : Aide Educative au Budget
ARDH : Aide au Retour à Domicile après Hospitalisation
ASLL : Accompagnement Social Lié au Logement

C

- CSF** : Confédération Syndicale des Familles
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
CIAS : Centre Intercommunal d'Action Sociale
CAF : Caisse d'Allocations Familiales
CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CDU : Commission Des Usagers
CCAPEX : Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives
CESF : Conseillère en Economie Sociale et Familiale
CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail
CABESTAN : Contrat d'Accompagnement Budgétaire Et Social pour un Travail vers l'AutoNomie

D

- DIPC** : Document Individuel de Prise en Charge
DIPM : Document Individuel de Protection du Majeur
PDPALPD : Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées

E

EFA : Enfance et Familles d'Adoption

F

- FFF** : Fédération des Familles du Finistère
FDAFC : Fédération Départementale des Associations Familiales Catholiques

G

- FIPJ** : Fonds d'Insertion Professionnelle des Jeunes
GIPA : Garantie d'Impayés de Pensions Alimentaires
GEM : Groupe d'Entraide Mutuelle
GED : Gestion Electronique de Documents

H

HLM : Habitation à Loyer Modéré

I

ISBF : Information et Soutien au Budget Familial



J

JAF : Juge aux Affaires Familiales

M

MFR : Maisons Familiales Rurales

MSA : Mutualité Sociale Agricole

MJAGBF : Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial

MASP : Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé

MADEHO : Mode d'Accompagnement à Domicile en lien avec l'HOpital

MADEN : Maison d'Accueil D'accompagnement et d'ENtraide mutuelle

MJPM : Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs

MAJ : Mesure d'Accompagnement Judiciaire

MNA : Mineur Non Accompagné

P

PEAD : Placement Educatif A Domicile

PAP : Plan d'Actions Personnalisé

PCB : Point Conseil Budget

R

REAAP : Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents

RESUS : Réseau Efficient pour un Service aux Usagers dans la Solidarité

RQTH : Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

RSA : Revenu de Solidarité Active

S

SABEGE : Service d'Aide éducative Budgétaire Et de GEstion de prestations

SÉPIA : Service d'Evaluation Pour l'Information et l'Autonomie des personnes âgées

SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

SISTF : Service d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux

T

TISF : Technicienne en Intervention Sociale et Familiale

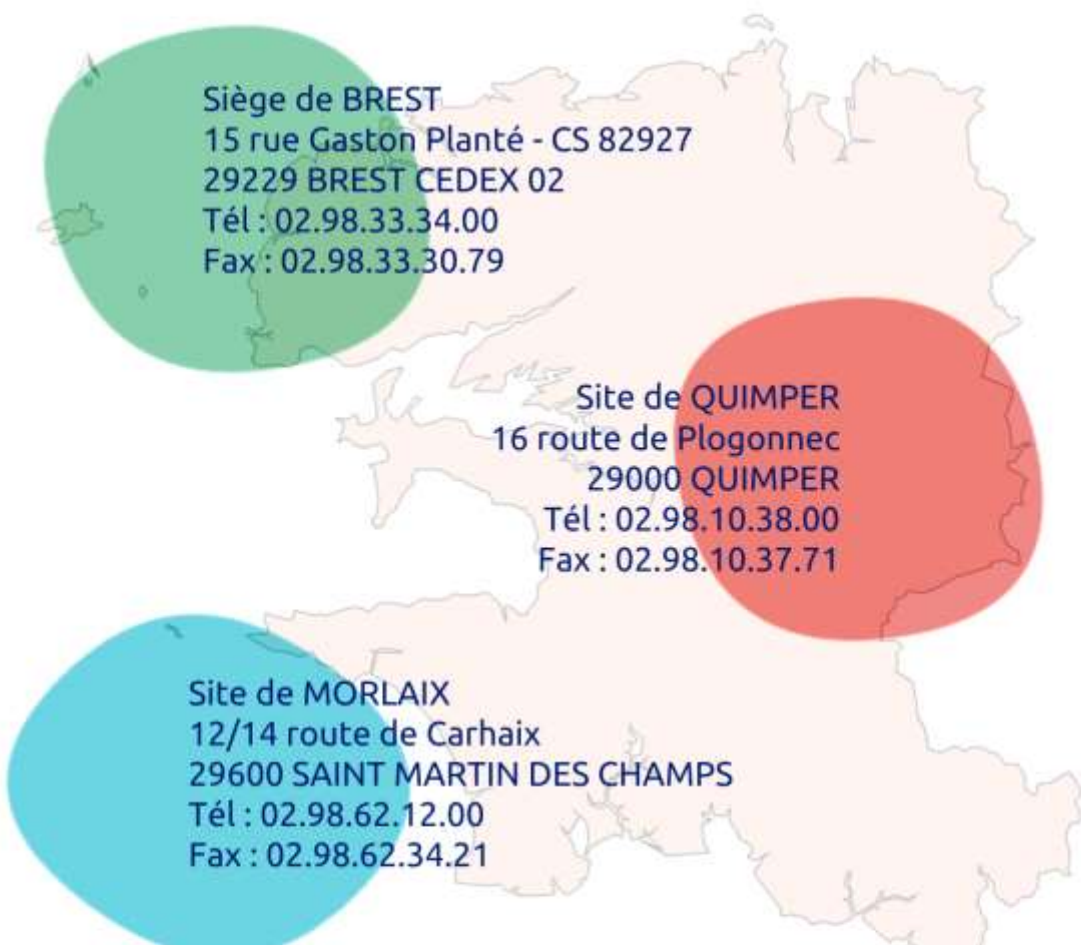
TJ : Tribunal Judiciaire

U

UNAFAM : Union Nationale des Amis et Familles de personnes malades et/ou handicapées psychiques







Siège de BREST
15 rue Gaston Planté - CS 82927
29229 BREST CEDEX 02
Tél : 02.98.33.34.00
Fax : 02.98.33.30.79

Site de QUIMPER
16 route de Plogonnec
29000 QUIMPER
Tél : 02.98.10.38.00
Fax : 02.98.10.37.71

Site de MORLAIX
12/14 route de Carhaix
29600 SAINT MARTIN DES CHAMPS
Tél : 02.98.62.12.00
Fax : 02.98.62.34.21

Union Départementale des Associations Familiales

Militante et professionnelle

contact@udaf29.fr

www.udaf29.fr

